

**MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

**Séance publique
du jeudi 15 décembre 2022 à 14h30**

Hémicycle du Pharo, Marseille

In extenso

La séance est ouverte à 14h30
sous la présidence de Madame Martine VASSAL,
Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Chantal AGIUS - Martial ALVAREZ - Sophie AMARANTINIS - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard AZIBI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Gérard BRAMOULLE - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Robert DAGORNE - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOLE - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHÉL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Hélène GENTECEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Philippe GINOUX - JeanPierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBIFLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Patrick PIN - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Valérie SANNA - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Sylvaine DI CARO représentée par Sophie JOISSAINS - Martine CESARI représentée par JeanPascal GOURNES - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL -

Jean-Louis VINCENT représenté par Gérard BRAMOULLE - Daniel AMAR représenté par Loïc GACHON - Marylène BONFILLON représentée par David YTIER - Pierre HUGUET représenté par Sophie GUERARD - Frank OHANESSIAN représenté par Doudja BOUKRINE - Mathilde CHABOCHE représentée par Olivia FORTIN - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Patrick AMICO représenté par Jean-Marc SIGNES - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Francis TAULAN - Roland GIBERTI représenté par Laurent SIMON - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Sébastien JIBRAYEL représenté par Anne VIAL - Stéphane PAOLI représenté par Stéphanie FERNANDEZ - Julie ARIAS représentée par René-Francis CARPENTIER - Sophie ARRIGHI représentée par Claude FERCHAT - Patrick PAPPALARDO représenté par Didier REAULT - Lyece CHOULAK représenté par Perrine PRIGENT - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Mireille BALLETTI représentée par Sarah BOUALEM - Valérie BOYER représentée par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Jean-Marc COPPOLA représenté par Audrey GARINO - Hervé MENCHON représenté par Aïcha SIF - Marion BAREILLE représentée par David GALTIER - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Marie BATOUX représentée par Jessie LINTON - Eric MERY représenté par Cédric JOUVE - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Jean-Louis CANAL représentée par Frédéric GUINIERI - Jocelyne POMMIER représentée par Grégory PANAGOUDIS - Moussa BENKACI représenté par Kayané BIANCO - Férouz MOKHTARI représenté par Gilbert SPINELLI - Amapola VENTRON représentée par Christian AMIRATY - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Jean-Pierre GIORGI - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Denis ROSSI représenté par Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI représentée par Solange BIAGGI - Gérard FRAU représenté par Laurent BELSOLA - Nathalie LEFEBVRE représentée par Linda BOUCHICHA - Alain ROUSSET représenté par Gerard GAZAY - Isabelle ROVARINO représentée par Pascale MORBELLI - Michèle RUBIROLA représentée par Vincent KORNPROBST - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Julien BERTEI - Corinne BIRGIN - Romain BRUMENT - Jean-Pierre CESARO - Jean-Marie LEONARDIS - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Marie-France SOURD GULINO - Ulrike WIRMINGHAUS.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs : Marie MARTINOD représentée à 15h55 par Emmanuelle CHARAFE - Laure-Agnès CARADEC représentée à 16h05 par Yves MORAINÉ - Jean-Pierre SERRUS représenté à 16h05 par Didier KHELFA - Lisette NARDUCCI représentée à 16h10 par Catherine VESTIEU - Solange BIAGGI représentée à 16h20 par Didier PARAKIAN - Gérard AZIBI représenté à 16h20 par Christine JUSTE - Françoise TERME représentée à 16h23 par Régis MARTIN - Bernard DESTROST représenté à 16h25 par Bernard DESFLESSELLES - Régis MARTIN représenté à 16h31 par Jean-François CORNO - Eric CASADO représenté à 16h35 par Claudie MORA - Sarah BOUALEM représentée à 16h40 par Pierre LAGET - Yannick OHANESSIAN représenté à 16h40 par Eric SEMERDJIAN - Christian PELLICANI représenté à 16h50 par Laure ROVERA - Guy TEISSIER représenté à 16h55 par Catherine PILA.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs : Nicolas ISNARD à 16h00 - Gilbert SPINELLI à 16h00 - Roger GUICHARD à 16h00 - René RAIMONDI à 16h00 - Michel LAN à 16h07 - André BERTERO à 16h13 - Franck SANTOS à 16h13 - Anne REYBAUD à 16h15 - Lionel DE CALA à 16h18 - Sophie JOISSAINS à 16h20 - Georges ROSSO à 16h20 - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES à 16h25 - Vincent LANGUILLE à 16h30 - Vincent DESVIGNES à 16h30 - Lionel ROYER-PERREAUT à 16h30 - Béatrice BONFILLON CHIAVASSA à 16h30 - René-Francis CARPENTIER à 16h45 - Magali GIOVANNANGELI à 16h45 - Yves MESNARD à 16h 45 - Patrick PIN à 16h45 - Yves MORAINÉ à 16h50 - Pascale MORBELLI à 16h53 - Jean-Jacques COULOMB à 16h55 - Sophie GUERARD à 16h55.

Madame LA PRÉSIDENTE. - La séance du 15 décembre est ouverte, le quorum étant fixé à 121, il est constaté qu'il est atteint. Nous devons procéder à l'installation d'une nouvelle collègue, Mme Chantal Agius suite à la démission de Mme Sandrine d'Angio, qui a rejoint nos rangs. Bienvenue, Madame, dans le Conseil métropolitain. Merci.

Je laisse mesdames et messieurs les maires s'installer. Vous êtes bien dissipés aujourd'hui. C'est l'excitation de la fin d'année ? Monsieur le maire, je vais juste vous demander si vous voulez bien prendre place.

Mes chers collègues, nous nous trouvons aujourd'hui pour notre dernière séance du Conseil métropolitain de l'année 2022. C'est une séance un peu particulière. C'est une séance où on peut considérer que nous sommes à un véritable tournant dans l'histoire de notre institution et de notre territoire. On peut dire que nous avons parcouru un sacré chemin depuis le 22 février 2022. Je sais que cela plaît à beaucoup de personnes de ressortir ce chiffre du 22-02-22. Et après de longs mois de travail, après de longs mois d'échanges, après de longs mois de débats, après de longs mois d'investissement de la part de chacun et de chacune d'entre vous, les délibérations de ce jour vont marquer une véritable étape décisive dans la réforme métropolitaine. Je vais citer Louis Aragon - je progresse - : « C'est par le travail que l'homme se transforme. »

Mes chers collègues, je crois que ces derniers mois nous ont bien transformés et il n'y a pas de résultat sans travail, et il n'y a pas de travail sans effort. Cette année, nous avons appris collectivement, je vais dire, à se faire confiance. Et vous savez combien je suis attachée au fait de pouvoir se faire confiance. Parce que nous agissons toutes et tous et avec le même intérêt, celui de nos territoires et celui de nos habitants.

Tout d'abord parce que nous sommes parvenus à trouver un consensus, que ce soit au plan technique ou au plan financier. Car l'intérêt métropolitain coïncide parfaitement à celui des communes qui composent notre Métropole. Mais surtout aussi parce que la volonté de chacun a été respectée, et ceci dans un esprit de dialogue, de concertation et d'écoute.

En définitive, nous avons fait de la concertation le point d'ancrage de la réforme métropolitaine, comme d'ailleurs je l'avais promis. Tous les élus métropolitains ont été associés, quelle que soit leur conviction politique, pour qu'une réflexion collective émerge. Et c'est cette méthode participative et transparente que je tiens à continuer à appliquer pour le reste des années qui nous restent à vivre ensemble dans cette Métropole. Je l'ai toujours défendu d'ailleurs, que ce soit ici ou que ce soit au département des Bouches-du-Rhône, c'est l'essence même de notre nouvelle Métropole, notre nouvelle Métropole de proximité, pour qu'elle soit au service à la fois des maires, mais aussi du territoire et aussi des habitants. Nous avons pris des engagements, nous les avons respectés, malgré la complexité, il faut le reconnaître, de la réforme institutionnelle.

Ce n'était pas une mission facile, et il nous a fallu répondre aux différentes échéances dans un calendrier, tout le monde s'accorde, extrêmement contraint. Mais nous y sommes parvenus et je pense que nous pouvons nous en réjouir.

Avant de vous soumettre l'ordre du jour, j'aimerais souligner à nouveau la qualité du travail qui a été effectué par les services de la Métropole, pour que les choses puissent s'organiser le mieux possible dans notre institution. Je pense qu'on peut le dire, c'est du jamais vu. Et je veux rendre un hommage particulier à l'ensemble des agents pour leur courage, leur détermination, et le fait qu'ils se soient engagés malgré peut-être des réticences internes. Mais en tout cas, ce qui est sûr, c'est que leur volonté a été totale, et que notre nouvelle organisation, à partir du 1^{er} janvier de l'année prochaine, je suis sûre, va bien fonctionner au service des uns et des autres. Et d'ailleurs, j'étais à leur côté, avec pas mal d'entre vous, pour les remercier mardi, au Silo, puisqu'une réflexion a été menée tout au long de ces derniers mois. C'est ensemble que nous arriverons à continuer à travailler et à bien travailler.

Je remercie également M. Pascal Montécot, M. Georges Cristiani, M. Didier Khelfa et M. Jean-Pierre Giorgi pour leur travail qui a été d'ailleurs reconnu par l'ensemble des élus. Un grand merci à vous tous, je pense que l'on peut vraiment les applaudir.

Au regard de l'ordre du jour, les délibérations porteront dans un premier temps, j'ai souhaité commencer par cela, sur l'étude du pacte financier et fiscal, qui est le pacte fondateur de notre Métropole ; et puis ensuite, nous parlerons de l'intérêt métropolitain ; et puis, nous aborderons, bien sûr, l'ensemble des délibérations qui doivent suivre.

Ce pacte financier et fiscal permet de fixer une trajectoire financière pour la durée de 2023 à 2026 – cela aussi, c'est du jamais vu – et de renforcer la solidarité financière envers toutes les communes. C'est le sens de ce rapport, Didier nous en parlera plus en détail.

Je vous confirme également que nous étudierons le budget 2023 de la Métropole, le 19 janvier prochain. Nous avons souhaité décorréliser l'intérêt métropolitain du budget lui-même, parce que c'était compliqué d'établir un budget sans connaître véritablement l'intérêt métropolitain. Nous le ferons de manière un peu exceptionnelle par une nouvelle séance le 19 janvier. Je vous le demande de bien vouloir le noter.

Avant de passer à l'étude des rapports, je voudrais rendre également hommage à quelques-uns de nos collègues. D'abord, je voudrais féliciter Didier Réault pour l'engagement indéfectible sur les questions environnementales, la protection de la biodiversité. Didier a reçu hier la Marianne d'Or de l'environnement, et je voulais qu'on l'en félicite.

Je voulais également féliciter deux autres élus, avec naturellement à chaque fois les services bien sûr qui les accompagnent, qui se sont battus de manière très forte, mais on connaît leur engagement, aussi bien l'un que l'autre, M. Didier Parakian et M. Arnaud Mercier, puisque nous avons été choisis iCapitale de l'innovation pour 2023. Merci beaucoup pour ce prix.

Et je voudrais également, une nouvelle fois, féliciter M. Pascal Montécot, puisque la Métropole a été distinguée pour sa politique d'achat responsable. Nous avons reçu le trophée du Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, qui nous a félicités pour notre promotion des achats socialement et écologiquement responsables, particulièrement ambitieux. Merci, mon cher Pascal.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais vous dire en préambule. Nous allons avoir des débats, j'espère qu'ils seront très sereins, j'espère qu'ils seront très constructifs. En tout cas, l'objectif, c'est la garantie d'un service public performant au service de notre territoire et de nos habitants. Je vous remercie pour les débats que nous allons avoir, et je suis sûre que tout va bien se passer de manière la plus sereine possible. Merci à tous et à toutes.

Avant d'attaquer les rapports, j'ai quelques informations à vous donner. Je vous rappelle les dispositions de l'article 21-31-11 du Code Général des Collectivités Territoriales : sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du Conseil intéressés à l'affaire, qui ont fait l'objet soit en leur nom personnel, soit comme mandataire. Je vous remercie de signaler au service des séances vos départs afin qu'ils soient mentionnés au procès-verbal.

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2022

Madame LA PRÉSIDENTE.- Sur l'approbation du procès-verbal et les comptes rendus précédents. Je sou mets à votre approbation le procès-verbal de la séance du Conseil métropolitain du 20 octobre dernier. Il n'y a pas d'observation ? (*Aucune*)

Je le considère comme adopté.

(*Le procès-verbal est adopté.*)

II – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE

III – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU 20 OCTOBRE ET DU 17 NOVEMBRE 2022

Madame LA PRÉSIDENTE.- Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, les comptes rendus des décisions de la Présidente et du Bureau vous ont été transmis en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

IV – INFORMATIONS AU CONSEIL

Madame LA PRÉSIDENTE.- Des informations au Conseil vous ont également été adressées avec les documents de séance. Il s'agit des tableaux des marchés notifiés, ainsi que des procès-verbaux de la commission consultative des services publics locaux.

FINANCES, BUDGET, PATRIMOINE ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE (14h47)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose de passer à la commission finances, patrimoine, administration générale, et d'examiner dès à présent les rapports n°4, n°16 et n°17 :

4 - Approbation du Pacte Financier et Fiscal ;

16 - Approbation des attributions de compensation provisoires des communes membres pour l'année 2023 ;

17 - Approbation de la Dotation de Solidarité Communautaire 2023.

Monsieur Khelfa.

Monsieur Didier KHELFA.- Mes chers collègues, bonjour, Madame la Présidente, je vais reprendre bon nombre de vos propos dits en introduction. Ce pacte financier et fiscal, c'est l'aboutissement de neuf mois de travaux. Neuf mois de travaux qui ont été, vous l'avez dit, participatifs, et neuf mois de travaux en toute transparence. Les réunions ont été nombreuses, que ce soit sous forme d'ateliers, de réunions unilatérales ou de réunions en conférence financière et fiscale, ou même en conférence des maires. Nous avons été, à de nombreuses reprises ensemble pour essayer de tracer cette fameuse trajectoire dans le cadre de ce pacte financier et fiscal. Vous avez employé le terme de consensus, c'est bien un consensus que nous allons aujourd'hui vous proposer à travers le document que l'on vous propose d'approuver, qui couvre la période 2023 – 2026.

Neuf mois de travaux qui ont été appuyés, vous l'avez vu à de nombreuses reprises, par le cabinet Klopfer, mais également et surtout - je tiens à le souligner, vous l'avez dit dans vos propos introductifs, Madame la Présidente - appuyés par nos services. Nos services qui sont d'une grande expertise et compétence, et qui ont pu, au quotidien, nous apporter les éléments pour nous permettre de mûrir notre réflexion.

Que comprend ce pacte ? Ce pacte comprend avant tout une trajectoire : une trajectoire financière, une trajectoire fiscale, une trajectoire qui doit être soutenable, soutenable pour notre Métropole, mais aussi pour nos communes, en maintenant bien évidemment à travers cette trajectoire une volonté qui est la nôtre d'avoir de l'ambition pour

notre Métropole, et de maintenir un niveau d'investissement qui soit suffisamment important et qui soit vraiment en corrélation avec le travail qui avait été mené sur l'ambition métropolitaine.

Ce pacte comprend aussi les moyens de financer cette ambition. On peut avoir de l'ambition, on peut définir une trajectoire et les moyens d'y arriver, sont nécessaires. Nous avons, à travers ce pacte aussi, indiqué quels sont les différents leviers que nous avons activés pour pouvoir financer cette trajectoire. Et les leviers sont de deux ordres : il y a les leviers dits « efforts de gestion », qui sont là aussi encore très importants ; mais il y a également les leviers fiscaux et les mesures fiscales que nous allons être amenés à prendre.

Dans ce pacte, il y a également les ratios cibles pour que l'on puisse piloter au quotidien, et s'apercevoir, regarder si nous sommes toujours dans la trajectoire que nous nous sommes fixés, et si cette trajectoire est toujours soutenable. Par exemple, parmi les ratios cibles, notre capacité de désendettement que l'on veut à huit ans maximum, notre taux d'épargne brut autour des 15 % ; et bien sûr la volonté de surveiller notre taux d'endettement. Une petite parenthèse, taux d'endettement, mais j'y reviendrai, qui, sur l'année 2022, ne sera pas croissant, ne sera pas augmenté puisque pour la première année, Madame la Présidente, en 2022, ce que nous avons emprunté est égal à ce que nous avons remboursé. Il n'y aura pas d'augmentation de l'encours de la dette.

Et notre pacte bien sûr propose aussi de renforcer notre solidarité entre notre EPCI et les différentes communes, avec notamment la mise en place de cette fameuse dotation de solidarité communautaire que les différents services de l'État nous réclamaient à cor et à cri depuis de nombreuses années. Cette DSC, nous l'avons définie ensemble, nous l'avons définie lors de la conférence des maires, nous avons trouvé les moyens, en tout cas pour 2023, de la financer. Et puis surtout, nous l'avons voulu pour montrer notre volonté d'être plus solidaires. Nous avons voulu une DSC évolutive dans le temps.

Mais ce pacte prévoit aussi les relations qui sont les nôtres, entre la Métropole et les communes, sur la solidarité autour du FPIC, avec la volonté, nous l'avons inscrit dans ce pacte, de maintenir la répartition avec un CIF dérogatoire autour du FPIC, pour permettre justement un effort supplémentaire des communes vers la Métropole. Et nous avons aussi inscrit dans le marbre de ce pacte la volonté d'engager une réflexion autour d'une répartition juste, autour de la taxe d'aménagement, avec la volonté de créer un groupe de travail qui nous permettra de poser les vrais jalons, et en tout cas de poser cette réflexion.

Tout cela pour vous dire que ce pacte, qui est le fruit de ce long travail en commun, en collaboratif, mais aussi d'un large consensus, pourra bénéficier aussi d'une clause de revoyure si nécessaire durant la période qui est sa durée de vie.

Voilà en quelques mots ce que je peux vous dire sur le pacte financier et fiscal. Ce fut de longues heures de travail.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Khelfa. Oui, je crois que l'on peut l'applaudir. Pour les demandes d'intervention, Monsieur Payan, Monsieur Charroux.

Monsieur Benoît PAYAN.- Merci, Madame la Présidente. Évidemment, je voudrais aussi remercier Monsieur Khelfa.

Madame la Présidente de la Métropole, Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, cet après-midi, il y a dans cet hémicycle évidemment 92 façons de raconter l'histoire qui est en train de se dérouler sous nos yeux. Que l'on soit maire de Saint Cannat, de Saint Chamas, de Marseille, de Mallemort, d'Istres ou de Cassis, nous vivons ensemble dans un territoire où nos destins sont liés.

Nos destins, chers collègues, sont liés par la loi ; ils sont liés par cette Métropole que vous dirigez, que vous présidez, Madame la Présidente ; ils sont liés par nos histoires, par nos identités ; mais ils le sont encore plus par la vie de nos habitants, qu'ils étudient à Aix, qu'ils se soignent à Marseille ou qu'ils travaillent à Fos. Bien sûr, nous avons nos communes

que nous aimons, que nous défendons, pour lesquelles nous nous battons d'arrache-pied tous les matins, les uns et les autres, les unes et les autres, en ouvrant nos mairies. Mais nous savons que nos communes ne sont pas des îles, ne sont pas des presqu'îles, même si trop souvent les uns et les autres nous ont fait croire que nous étions des archipels. Évidemment, je défends Marseille et les Marseillais comme vous défendez, comme vous avez défendu, et comme vous continuerez de défendre chacune et chacun, vos communes.

Et même si je dirige, vous m'en excuserez, la plus belle ville du pays, même si plus que d'autres, Marseille ressemble peut-être à une cité État, je sais que les potentialités que les uns et les autres pourront mettre en place seront déterminantes. Je sais que nous pourrons nous battre, nous pourrons travailler et nous pourrons développer ensemble. C'est ce que nous pouvons faire, et nous allons faire aujourd'hui : avancer vers un territoire plus juste, avancer vers un territoire plus efficace. Vous vous rappelez, chers collègues, que quand 3DS a été votée, j'ai dit ce que j'en pensais et je ne me suis pas caché. Et comme je vous l'ai dit lorsque nous nous sommes vus en conférence des maires ou en conférence budgétaire, nous avons deux choix : continuer à entretenir des oppositions politiciennes, spatiales, territoriales, vaines, ou peut-être essayer de trouver un compromis historique, de dialoguer et de trouver un accord. Je vous l'ai dit et je vous l'ai répété : je n'ai pas envie d'utiliser le véto. Je veux juste que Marseille et les Marseillais soient reconnus, entendus et respectés. Je ne demande pas plus que ce que vous exigez les unes et les autres, les uns et les autres et je sais que vous le savez, et je sais que vous me comprenez.

Nous avons travaillé, et je crois que la Présidente vient d'insister sur ce point. Elle a cité Aragon, et je pourrais citer Camus pour dire qu'il faut l'imaginer, en parlant de Sisyphe. Heureux, nous sommes évidemment tous Sisyphe aujourd'hui, et c'est ainsi qu'il faut faire. Nous avons travaillé, Madame la Présidente, et je veux vous remercier. Remercier vos services, le Directeur Général des Services de la Métropole ; remercier évidemment aussi Didier Khelfa. Je veux, Didier, te remercier pour l'écoute, pour l'exigence dont tu as fait preuve, dans ces semaines qui ont été déterminantes ; remercier bien évidemment aussi Monsieur le Président de l'Union des maires qui, lui aussi, au quotidien, s'est attaché à ce que nous puissions réussir ensemble ce que d'aucuns nous prédisaient comme étant impossible.

Nous étions attendus, les uns et les autres, sur ces difficultés. Beaucoup nous prédisaient que la Métropole imploserait avant la fin de l'année. Je veux vraiment vous remercier pour vos efforts. Je veux vraiment vous remercier pour le sens des responsabilités qui a été partagé. Nous avons tous fait des efforts pour sortir par le haut, pour sortir par le haut d'une situation dont Madame la Présidente nous héritons, une situation complexe, d'un territoire qui a loupé des décennies d'intégration de projet et de solidarité.

Ce que je vais retenir cet après-midi, si nous parvenons dans quelques minutes à valider cet accord et probablement à tenir nos engagements, ce ne sont pas que des investissements historiques pour ma ville, ce n'est pas que la mise en place de la dotation de solidarité pour 66 millions €, pour enfin peut-être fabriquer une péréquation territoriale.

Oui, je suis fier, Madame la Présidente, d'avoir obtenu de la lisibilité, des moyens et de la justice pour ma ville. Et je vais d'ailleurs remercier Sophie Camard et Joël Canicave pour leur travail et leur implication tout au long de ces négociations.

Mais je veux aussi et surtout retenir la possibilité que nous ayons de nous entendre, chère Madame la Présidente, de faire ensemble. Bien sûr, il nous reste du chemin à parcourir. Mais je sais que si nous continuons dans cette voie, nous allons tous y gagner. Pas pour nous, pas simplement pour nos communes, pas de la petite à la plus grande, mais pour les habitantes et les habitants de cette Métropole. Imaginons ce que nous serons à l'avenir capables d'obtenir de l'État, capables d'obtenir en force, en respect et en financement, si nous montrons que nous pouvons faire ensemble. Imaginons ce que nous pourrions collectivement obtenir si on arrive à faire de notre Métropole un centre incroyable, une Métropole incroyable pour notre pays. Je sais qu'en nous battant ensemble, nous pourrions le faire, Madame la Présidente.

Tout cela se passera dans quelques secondes, et j'en suis persuadé, marquera d'une pierre blanche l'histoire de ce territoire. C'est pour toutes ces raisons que nous voterons, Madame, pour ce pacte financier ; pour toutes ces raisons que nous voterons pour la DSC ; et pour toutes ces raisons que nous voterons conforme l'intérêt métropolitain.

Je vous remercie.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur le Maire. Monsieur Charroux.

Monsieur Gaby CHARROUX.- Merci, Madame la Présidente. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, aujourd'hui il est question de l'approbation du pacte financier et fiscal de la Métropole pour la période 2023 – 2026 et au-delà, à l'horizon 2030. À travers ce pacte financier et fiscal qui nous est proposé, c'est l'avenir financier de la Métropole qui est interrogé, mais également celui de nos communes respectives.

Un des objectifs, c'est la mise en place d'une dotation de solidarité communautaire, avec pour objectif de rééquilibrer les transferts financiers en faveur d'une plus juste péréquation pour l'ensemble des communes de la Métropole, et particulièrement pour sa ville-centre longtemps lésée. Marseille, par la voix de son maire a, à de nombreuses reprises et encore à l'instant, exhorté la Métropole ; il faut rétablir cette iniquité, tant d'un point de vue financier que de la gouvernance appliquée. Ces prises de position sont légitimes, et je ne veux pas ici remettre en question l'aide qu'il est prévu de lui accorder.

Pour autant, ce rééquilibrage nécessaire ne saurait se faire sans respecter les intérêts tout aussi légitimes des 91 autres communes qui composent la Métropole. Si je ne conteste pas le postulat de départ qui vise à consolider l'assise financière de la Métropole et le renforcement des solidarités territoriales, je ne peux souscrire complètement aux solutions trouvées.

Sur la DSC, d'abord, comment expliquer que les trois critères pris en compte librement par la Métropole écartent *de facto* les villes qui ont un indicateur de richesse trop important. Est-ce à dire que les villes qui ont fait des choix politiques d'avenir se retrouvent aujourd'hui sanctionnées ? Je veux le redire ici modestement : les attributions de compensation ne sauraient être considérées comme des cadeaux faits aux villes de ce territoire ? Je ne veux pas rappeler la longue histoire, mais tout de même, elles sont le fruit de choix et de décisions de ces mêmes communes, en matière d'accueil et d'installations d'activités économiques. Installations qui ont entraîné avec elles des populations souvent modestes, qui ont nécessité des développements urbains, des services publics conséquents, par la construction, par exemple, de nombreux logements sociaux.

Et à Martigues, en particulier, on parle d'industries lourdes, de sites Seveso, et avec eux, de leur lot de pollution. Avec la suppression de la taxe professionnelle et les réformes qui ont accompagné l'imposition du monde économique, les impôts collectés par les EPCI ont été reversés, diminués légitimement des besoins de fonctionnement de ceux-ci, aux communes, en attribution de compensation, les bases des attributions de compensation ne sont que les résultats de choix des maires. Aujourd'hui, les remettre en question est un manque de respect profond pour l'autonomie de décision des communes.

Comment ne pas considérer que les villes qui ont favorisé l'accueil des entreprises et géré leur territoire sont finalement pénalisées au motif qu'elles seraient trop riches ? Comment peut-on imaginer qu'en appauvrissant les communes qui gèrent les compétences de proximité et du quotidien, les habitants de la Métropole en retireraient un bénéfice ? Je l'avais dit avant même l'entrée en Métropole. Au regard de sa composition, de son hétérogénéité, nous devons anticiper sur des recettes nouvelles pour bâtir une réelle Métropole de projet, et ne pas affaiblir l'intervention publique des communes. J'avais posé la question, peut-être contestée, de l'impôt, du lissage du taux de la TEOM, du relèvement de l'impôt des acteurs économiques, de la dérogation pour augmenter le versement mobilité, du travail sur l'effacement partiel, peut-être, de la dette métropolitaine.

Et aujourd'hui, en fin 2022, même si ces solutions sont désormais sur la table, le retard pris ne se rattrapera pas, d'autant que la Métropole sera bien contributrice au FPIC prochainement, et que la question du financement de la DSC pour 2024 et 2025 reste posée. Lorsque tous ces leviers seront enclenchés et qu'il faudra encore aller chercher des recettes, il faudra réviser librement les attributions de compensation comme indiqué à la page 25 du pacte. Ce faisant, je crains que nos communes soient alors à terre.

C'est pour cette analyse, et aussi pour le travail mené autour de Didier Khelfa que je remercie infiniment, travail auquel j'ai participé personnellement avec volonté et engagement et surtout pour ne pas insulter notre avenir commun que nous ne serons pas en mesure, les élus de la ville de Martigues, de participer à ce vote, Madame la Présidente.

Je vous remercie.

Madame LA PRÉSIDENTE.- J'ai plusieurs demandes d'intervention, Monsieur Gruvel tout d'abord.

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL.- Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Maires, mes chers collègues, nous pouvions espérer que les étapes nécessaires au montage de ce plan financier et fiscal que vous nous demandez d'approuver aujourd'hui seraient l'occasion de construire une réelle méthode de concertation afin d'écrire une nouvelle gouvernance financière de notre Métropole. Et comme je l'ai dit à plusieurs reprises, notamment en commission des finances, tout avait bien commencé, notamment par un effort louable d'échanges et d'analyses, orchestrés par Didier Khelfa et le cabinet Klopfer, bien que j'aie, à plusieurs reprises, reproché la méthode qui consistait à élaborer un pacte financier et fiscal sans auparavant définir précisément l'intérêt métropolitain et les compétences attribuées, ce qui, vous l'avouerez, était pour le moins paradoxal.

Un diagnostic fût enfin établi et partagé, après que l'on eût prêté pendant des années aux élus aixois la volonté de noircir le trait. Ce diagnostic confirmait l'énormité de la dépense de fonctionnement, l'impact des déficits des budgets annexes (déchets et transports), le poids de la dette, et en conséquence une épargne nulle et une capacité dynamique de désendettement dangereuse touchant le seuil d'alerte.

Fort de ces éléments, le bon sens aurait permis de penser que le temps d'un véritable échange allait permettre de fournir à la Métropole les outils financiers collectivement établis au service d'une solidarité reconnue, juste et équilibrée.

Mais au fur et à mesure des diverses commissions, conférences, on a malheureusement compris qu'il y avait anguille sous roche. Le pacte était déjà pratiquement ficelé et sous l'apparence de la concertation s'articulait une présentation de ce qui nous serait en fait imposé. Cette fin du cycle des conférences financières et fiscales, débutées en septembre, va se clôturer le 17 novembre par la mise en place d'une DSC simulée à un plafond de 12,7 millions, qui va entraîner l'ire du maire de Marseille.

Sous les traits de ce nouveau pacte financier et fiscal se dissimule le nouveau pacte financier et fiscal entre la Métropole et la ville de Marseille. Aucune commune n'aura été associée, alors que les difficultés de la ville-centre, ni ne leur échappent, ni ne les indiffèrent. Et alors même que ce qui devrait être la richesse principale de Marseille, son grand port de commerce n'a jamais été une piste de réflexion que la Métropole aurait pu mettre à l'ordre du jour.

Nous voilà aujourd'hui, un mois après la fin de la conférence financière et fiscale, avec un projet de pacte financier et fiscal qui confirme une trajectoire de 700 millions d'investissements dont 300 millions pour les transports, et l'annonce tout à fait inédite d'une DSC évolutive : 22 millions au titre de 2023, 44 millions au titre de 2024 et 66 millions au titre de 2025.

Notre reproche porte sur la méthode qui a conduit aux critères de calcul de la DSC qui nous sont imposés, sans que l'on sache par qui et comment. En effet, les critères retenus

sont répartis pour 38 % sur le critère réglementaire – mais cela, on ne pouvait pas se faire autrement – trois autres critères complémentaires et libres qui, eux comme pour 26 autres communes, font que les villes ne seront éligibles qu'au critère réglementaire. Soit 3,50 € pour les Aixois ; 10 € en moyenne pour les autres communes et 18 € pour Marseille.

Je le répète, ce n'est pas l'effort de solidarité que nous contestons, mais son caractère unilatéral et injuste, principalement en ce qui concerne les QPV, pour les chantres de la solidarité métropolitaine et ils sont nombreux ici. On ne peut pas considérer qu'un Aixois pauvre serait condamné et qu'un Marseillais pauvre serait exaucé.

Enfin, notre crainte concerne le financement de ce pacte. Oui, des efforts seront faits sur les dépenses de gestion, et nous nous en réjouissons, même si les 22 millions dégageront une très faible marge de manœuvre et que nous ignorons où et comment seront réalisés ces efforts. Le financement sera essentiellement fiscal. Augmentation de la TH sur les résidences secondaires : 1 100 000 € ; augmentation de la CFE pour les entreprises : 14 millions € ; taux pivot de la TEOM à 14 % : 22 millions €.

En outre, ces mesures assurent l'équilibre pour la seule année 2023. Les niveaux de DSC au titre de 2024 et 2025 ne sont pas assurés. Or, il est tout de même bien préoccupant qu'un pacte financier et fiscal, dont l'introduction du document insiste sur sa vocation, je cite : « A éclairer la trajectoire financière de la Métropole pour la période 2023 – 2026, et au-delà à l'horizon 2030 », se conclut en ces termes, je cite : « Notons toutefois que ces efforts ne contribueront pas à positionner la Métropole en zone de confort, un pilotage serré et vigilant sera nécessaire tout au long de la période pour identifier les écarts d'exécution éventuels par rapport aux scénarii présentés, et opérer ainsi les ajustements nécessaires », et cerise sur le gâteau : « un abondement de ressources est à prévoir. »

Voilà qui est loin de nous apaiser, Madame la Présidente et laisse, comme évoqué dans le pacte, imaginer dans un futur proche une révision des AC, une révision de la répartition de la taxe d'aménagement pour laquelle il est évoqué en groupe de travail ad hoc, et se posera probablement aussi le maintien du FPIC pour les communes qui le percevaient.

Rien n'est financièrement solutionné par ce pacte financier et fiscal. Il aurait pu être une formidable opportunité de vous féliciter et de nous rassurer. Il nous maintient dans le reproche et la crainte, et en conséquence, nous voterons malheureusement contre.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Loïc Gachon.

Monsieur Loïc GACHON.- Madame la Présidente, chers collègues, je vais joindre ma voix aux remerciements et à la reconnaissance en direction à la fois de Didier Khelfa, des services de la Métropole, du travail que vous avez vous-mêmes orchestré, pour ce qui nous change, je vais dire, travailler à la recherche d'un consensus et d'un projet collectif ; sortir de notre péché originel qui était ce collage de six territoires qui avaient des trajectoires différentes et des logiques différentes, pour essayer d'en construire un en commun et la seule trajectoire possible.

Je salue le fait qu'aujourd'hui, et peut-être pas pour la première fois, mais pour la première fois de manière aussi éclatante, ce territoire semble petit à petit s'assembler avec des outils communs, dont un pacte financier et fiscal revisité, dont un intérêt métropolitain, dont une dotation de solidarité communautaire sur laquelle je reviendrai dans un instant.

Ces éléments sont consubstantiels d'un projet métropolitain, d'une trajectoire métropolitaine. Ils ne sont pas aboutis, il faudra aller plus loin, en particulier sur l'intérêt métropolitain pour passer d'une logique de collage de compétences à une logique de trajectoire et d'ambition collective.

Je veux vraiment insister sur cet aspect et sur la dimension de solidarité qui est incluse dans les délibérations qui nous sont proposées. Le vote d'une DSC aujourd'hui et la volonté de la faire monter en puissance sur les prochains exercices est un outil nécessaire,

indispensable, et qui va permettre à notre territoire de jouer collectif. Ce qu'il n'a pas su faire, ce qui n'a pas été prévu qu'il fasse depuis que les intercommunalités existent.

Cette DSC que nous votons aujourd'hui et qui évoluera dans l'avenir devra être financée. Aujourd'hui, quelle que soit la commune concernée, petite ou grande, c'est de l'argent en plus que la Métropole redistribue sur son propre budget. Il n'y a pas lieu à ce stade ni de s'inquiéter ni de s'interroger trop loin sur les mécanismes à l'œuvre. Le choix qui a été fait dans les critères qui ont été mis en place, c'est celui de venir au secours des communes qui avaient le plus faible potentiel financier. La loi prévoit en effet que la DSC soit distribuée sur ces deux critères obligatoires : le potentiel financier, sans doute au regard de ce qui est un indicateur de la capacité à faire des communes ; et les ressources par habitant, sans doute au regard de ce qui est un indicateur des besoins de la population à chacune des communes.

Va pour cette répartition 2023 de la DSC, mais je voudrais interroger la suite. Parce que comme le financement de la DSC n'est pas pérenne, qu'évidemment nous avons tous en tête qu'il faudra réinterroger nos attributions de compensation. Cela a été évoqué par les précédents orateurs. Et que la logique pour interroger ces attributions de compensation pourrait être la même que celle qui prévaut au pacte financier et fiscal. Vous me voyez forcément dans une logique d'alerte.

Nous avons une DSC qui se répartit au bénéfice de toutes les communes qui ont un potentiel financier faible, mais sans tenir compte de la réalité de leur population et des besoins de leur population, ou en minorant l'intérêt des besoins des populations qu'elles représentent. Pour une commune qui a une population à faible ressource, et un potentiel financier à faible ressource - c'est le cas de Marseille - la solidarité doit être maximale. Cela ne fait aucun doute. Pour des communes qui ont un potentiel financier très fort et des ressources par habitant très fortes, la solidarité est forcément négative. Pour les autres - et Vitrolles, comme Martigues font partie de celles-là - la solidarité métropolitaine doit se trouver. Et en l'occurrence, les critères qui ont été posés aujourd'hui ne permettent pas de la trouver à ce stade.

Je vous invite pour les années prochaines à retravailler cette base de critère, et à ne pas systématiser le principe que les communes à fort potentiel financier seraient par nature des communes riches et redistributives, parce qu'elles sont parfois appuyées sur une population qui appelle des interventions des services publics bien plus fortes que pour des communes qui ont des populations plus favorisées. L'harmonisation de ces critères, et un travail sur ces critères pour les prochaines années, sera un préalable, pour moi, essentiel à la construction d'une réelle solidarité métropolitaine.

Nous avons fait le choix d'écarter l'ensemble des critères en fonction du potentiel financier. Je vous invite à réfléchir à un écrêtement aussi pour les communes dont la population présente les meilleures ressources de notre Métropole.

En l'état, pour la ville de Vitrolles, nous voterons les textes qui nous sont proposés aujourd'hui, parce qu'ils témoignent de cette volonté nécessaire, indispensable et celui de cette trajectoire de rassemblement et de compromis. Mais nous restons en alerte et vigilants. La situation de nos communes et de la commune de Vitrolles aujourd'hui nous oblige à être extrêmement vigilants sur l'évolution de ces ressources face aux besoins croissants de sa population.

Je vous remercie.

Madame LA PRÉSIDENTE. - Merci, Monsieur Gachon. Monsieur Burle.

Monsieur Christian BURLE. - Tout le monde se plaint, tout le monde essaie de tirer un petit peu la charrue dans le sens de sa commune. Je le conçois bien volontiers. Je suis un petit peu perplexe avec tout ce que j'entends. Je profite qu'il y ait tout le monde, généralement je ne parle pas dans ces assemblées. Je parle quand il y a les maires et uniquement les maires, mais aujourd'hui, c'est uniquement parce qu'il y a la presse. Je parlerai d'autant plus volontiers.

En ce qui me concerne, cela fait 20 ans que je suis élu et cela fait 20 ans que l'on me dit : « Cela ira mieux demain. » Mais en 20 ans, si la presse est intéressée, je peux leur donner les tableaux de la solidarité. Vous serez certainement un peu déçus, car la solidarité, elle a un nom, cela s'appelle *solidarité*, mais elle n'a pas d'acte essentiel. C'est assez clair quand même ce que je dis. Les différences, comme vous avez parlé tout à l'heure, je veux bien les accepter. Je les ai acceptées en 2001, et elles sont énormes vis-à-vis de ma commune.

Elles ont augmenté les différences entre les riches et les pauvres en 20 ans de solidarité. Voilà la vérité. Il faudrait qu'un jour ou l'autre, quelqu'un ouvre le livre de la solidarité et regarde exactement. S'il y en a qui se plaignent aujourd'hui, moi je peux vous la donner, la solidarité des textes, aujourd'hui. Ce n'est pas vis-à-vis de Marseille, mais c'est vis-à-vis d'autres communes.

La ville de Vitrolles, puisque tu viens d'en parler, mais tu veux revenir là-dessus, c'est peut-être bien, a 847 € de revenu par habitant, et va toucher 125 000 € de DSC. J'ai 160 € de revenu par habitant et je vais toucher 30 000 € de DSC et j'ai 4 000 habitants. Vous pouvez faire ce que vous voulez, Mesdames, Messieurs. Aujourd'hui, faire mon budget, c'est l'équilibrer, mais ne pas avoir les ressources nécessaires pour investir. C'est uniquement payer l'électricité. Cela veut dire que des communes sont pauvres.

Monsieur le Maire de Marseille, grâce à la solidarité que je vais voter, mais je ne voterai pas la DSC, je vais voter uniquement le pacte, vous rejoignez la commune de Peynier à 160 € par habitant. J'espère que dans l'avenir, vous pourrez défendre toutes les communes qui ont moins de 160 €, pour que l'on ait la même solidarité que les Marseillais. Cela, c'est intéressant pour l'année prochaine et l'année suivante. J'espère que je ferai partie du lot, et que je pourrai ainsi bénéficier de la solidarité que vous êtes en train de prôner. C'est quelqu'un de droite qui vous dit cela. Je ne voudrais pas exagérer.

Si je parle de solidarité, je vais parler un petit peu aussi du Pays d'Aix, puisque l'on a souvent été décrié. Et peut-être à juste titre sur certaines choses... Le Pays d'Aix, c'était assez simple, la solidarité. Un jour, j'ai eu le droit de veto comme Monsieur le Maire de Marseille. Il fallait l'unanimité pour changer un petit peu les règles. Et à ce moment, parce que nous sommes de nombreux maires en dessous des 200 €, nous sommes encore plus nombreux en dessous des 300 €. On est peut-être même une majorité ici.

On a fait valoir notre droit de veto et pour obtenir gain de cause, le Pays d'Aix, à l'époque, a donné 200 000 € à tout le monde. Vous savez, quand une commune comme la mienne a 400 000 €, et que l'on vous propose 200 000 € de plus, vous acceptez, mais toutes les communes ont touché 200 000 €, y compris mon voisin qui n'avait pas 400 000 €. Il avait 8 millions. Personne n'a remis le propos. Moi, je vais vous demander quelque chose si vous êtes vraiment tous solidaires. Je vous ai écouté, Gaby, j'ai bien écouté. Je sais combien vous allez avoir de solidarité, et je sais que la commune de Martigues a 95 millions d'euros d'AC. Vous allez recevoir de la solidarité.

Si tous ceux qui avaient plus de 3 € par habitant mettaient au pot pour donner un petit peu plus à ceux qui ont moins de 1 € par habitant. Parce qu'il y a trois communes dans le Pays d'Aix qui ne disent rien, mais qui ont moins de 1 € par habitant.

Messieurs les journalistes, sachez-le et si vous voulez, toutes les notes sont ici ; je peux vous les donner. Essayons un jour de faire un peu de la vraie solidarité. Madame la Présidente, vous êtes la seule à l'avoir fait, et vous le faites, en tout cas, au département. Parce qu'au département, vous aidez beaucoup plus les communes qui n'ont pas les moyens que les autres et je vous en remercie grandement. Il faudrait peut-être le faire dans l'avenir sur la Métropole. En tout cas, j'ai complètement confiance en vous pour le faire. Mais néanmoins, je ne voterai pas la solidarité. Car pour moi, la solidarité, ce n'est pas la vérité, c'est un gros mensonge.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Vidal.

Monsieur Yves VIDAL.- Merci, Madame la Présidente. Habituellement, j'interviens au nom du groupe de 34 maires. Là, j'interviens à titre totalement personnel. Je ne suis pas sûr que mes propos puissent avoir l'avis du groupe, c'est à titre totalement personnel. Je voudrais dire que je pourrais dire mot pour mot ce qu'a dit notre ami Gaby : « Ne pas voter ce texte ». Je vais y revenir.

Une explication : 22 millions cette année, parce que Madame la Présidente, vous avez fait les efforts qu'il faut. Je vous rappelle que l'on est parti à 5, on a proposé 12, et pourquoi on est arrivé à 22 ? Pourquoi 22 ? Pourquoi 44 ? Pourquoi 66 ? Parce qu'il y a eu des négociations de M. le Maire de Marseille qui a fait son boulot et je crois savoir que le début des négociations pour 2025, ce n'est pas 45 millions qu'il voulait, mais ce sont 100 millions. C'est-à-dire, ce que l'on me dit, 80, 60, peu importe, on est à une convention où on va signer – c'est Didier qui me disait cela tout à l'heure – pour cet accord.

Merci de n'avoir accepté que 15, 30 et 45. C'est vrai que vous nous avez fait la menace très claire d'user de votre droit de véto. Droit de véto dans cette loi, cela veut dire qu'à toi tout seul, cher camarade, tu représentes plus de 91 maires. C'est cela, le droit de véto. Tout seul, ta voix, c'est plus de 91 maires. Tu bloques tout le système. On n'a pas voulu bloquer le système, et on a attaqué des négociations. Cela a fait 22, 44, 66. Et c'est venu aussi d'un amendement, mon amie Marie-Arlette Carlotti a trouvé cela avec deux autres collègues au Sénat. Arrêtez de nous prendre pour des billes. D'abord cet amendement est anticonstitutionnel, il ne serait pas passé et nous savons très bien que c'était le pétard sur la tempe pour faire que 167 millions, on va vous les prendre. Et là, nous, et notre Président de l'union des maires, après avoir battu avec la Présidente, on ne touche pas les AC, le gag, c'est que c'est nous, n'ont pas mis une balle dans la tête par le gouvernement, on va se tirer une balle dans la jambe pour trouver 22 millions l'année prochaine et 44 millions l'année d'après. Et cela, c'est la réalité.

Nous le savons, le Président de la République aime Marseille. Il l'aime d'autant plus qu'il l'aide et qu'il lui fait des cadeaux : le milliard pour les écoles, etc. Mais là, il fait des cadeaux avec notre argent en mettant en place le fait que l'on va toucher la solidarité et la solidarité, et je reprends l'expression de Gaby : les communes riches, ce ne sont pas des communes qui ont gagné le gros lot. Ce sont des communes, comme tu le disais, qui ont investi, qui ont fait des emprunts, qui n'ont pas fait des emprunts nocifs, qui ont fait des équipements rentables, qui ont rendu à leur population ce qui est, pris des risques en faisant venir des entreprises, en faisant venir des pollutions. J'en termine. C'est cela, les communes riches, et puis les autres. Je ne vais pas dire les autres communes pauvres qui ne bossent pas, je resterai vague, mais la réalité, c'est que c'est cela.

Madame la Présidente, je suis contre ce texte, mais je vais voter. Laissez-moi terminer. Je vais voter pour deux raisons : en solidarité avec la Présidente qui est prise en étau parce que je sais qu'elle est contre le fait de toucher les AC. Elle est contre. Mais c'est cela ou on fait péter la bombe nucléaire, comme on l'a dit. On va y aller et on vous soutient. En tout cas, je vous soutiens. Et la deuxième raison, c'est : chers collègues maires, moi, je ne le suis plus. Cela va vous donner quelques années de plus pour être maire, sachant que l'on ne maîtrise plus les budgets, sachant que l'on ne maîtrise plus l'urbanisme, et sachant que la Métropole arrive à son résultat. Car la création de la Métropole au départ, c'était la fin des communes et la fusion des communes, et c'était cela la réalité. Nous y sommes, on ne va plus avoir les moyens.

Monsieur le Maire et chers camarades, dans ta prochaine campagne électorale, remercie Macron, tes amis Nupes n'apprécieront pas et nous, dans nos communes, on dira que l'on défend nos communes, que l'on défend nos écoles, que l'on traite nos écoles, et en plus, avec nos amis marseillais, on pourra leur dire : « Vous voyez, on participe même à retaper les écoles de Marseille. »

Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Mes chers collègues, je vais vous demander des interventions un peu plus courtes, si cela ne vous dérange pas parce que nous sommes au premier rapport. On n'a pas commencé à voter, et on a toute une série de rapports à soumettre. Je veux bien vous donner la parole, mais que ce soit court. Monsieur Pena, en deux minutes.

Monsieur Marc PENA.- Est-ce que vous m'entendez, chers collègues ? Je vois avec quelle satisfaction...

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Pena, ou vous commencez à parler, ou j'arrête tout de suite. Allez-y, Monsieur Pena.

Monsieur Marc PENA.- Si j'ose dire comme à l'école, ce n'est pas moi qui ai commencé.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Pena, s'il vous plaît, en quelques mots.

Monsieur Marc PENA.- D'accord. Madame la Maire, en quelques mots...

Madame LA PRÉSIDENTE.- Moi, je suis Madame la Présidente, mais ce n'est pas grave.

Monsieur Marc PENA.- Pardon. Mais c'est parce qu'avant-hier, je parlais à Sophie Joissains, j'ai confondu.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Pena, on n'est pas au cirque.

Monsieur Marc PENA.- Dites-moi, Madame la Maire, vous croyez que j'ai fait exprès ? Madame la Présidente.

(M. Rivoallan incite M. Pena à avoir un peu de respect.)

Monsieur Marc PENA.- De quel côté est le respect ?

Vous, je ne vous ai jamais vu avoir du respect pour qui que ce soit !

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Pena, ou vous commencez, ou j'arrête de suite.

Monsieur Marc PENA.- Madame la Présidente, pour que je puisse parler dans le calme (cela sera court), je pourrais reprendre un certain nombre de critiques qui ont été émises ici. Je n'ai pas à le faire pour ne pas être redondant. Je vais dire quelque chose que je pense consensuel, tout en le nuancant. Vous l'avez dit, Madame la Présidente, ce pacte financier, d'une certaine manière, d'un point de vue technique, d'un point de vue budgétaire, financier et même politique, c'est un exploit et il faut en remercier Monsieur Khelfa. Il faut en remercier de ce point de vue votre exécutif et vos services, mais l'exploit vient du fait que l'État nous a contraints, dans un délai qu'il n'était normalement pas possible d'avoir, à prendre des décisions lourdes, qui vont au moins jusqu'à 2030 pour notre Métropole, dans des conditions qui ne sont pas normales du point de vue politique.

Monsieur Macron aime peut-être Marseille, mais lorsqu'il est venu avec ses cadeaux, il est aussi venu avec les contraintes, il est venu aussi avec une pression politique qui, aujourd'hui, fait que l'on ne peut pas être satisfait de ce qui se passe. En un mot, les débats le démontrent, il y a des oppositions entre les communes, tout ce que nous voulons normalement éviter. Pour ma part, avec mon groupe, nous allons nous abstenir. On ne veut pas voter contre, on va s'abstenir. La raison principale, elle a été dite. C'est que l'on n'a pas de politique fiscale de long terme, que sur la dette, malgré ce que dit Monsieur Khelfa, nous restons en très grande difficulté pour l'avenir.

Et troisièmement, je pense que les dotations de compensation seront, dès l'année prochaine, abordées avec difficulté pour chacun, et beaucoup de communes du coup penseront que ce pacte financier n'était que temporaire, était un peu illusoire, et de ce point de vue, j'espère qu'il y aura les clauses de revoyure pour avancer.

Enfin, un mot encore, puisque je suis élu d'Aix-en-Provence, je veux dire à cette assemblée qu'Aix-en-Provence n'est pas la ville riche que vous croyez. 60 % des habitants d'Aix-en-Provence ont un niveau économique équivalent à une ville moyenne de ce territoire, ne l'oubliez jamais. Et quelqu'un l'a dit, ce sont les citoyens qui sont en jeu, et pas simplement une commune ou une autre commune.

Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Pena. Monsieur Royer-Perreaut.

Monsieur Lionel ROYER-PERREAUT.- Merci, Madame la Présidente. Mes chers collègues, tout le monde finalement a dit sa vérité, mais je pense que tout le monde finalement aussi a dit la vérité. Autrement dit, nous sommes je pense, tous conscients les uns et les autres que quelque part, pour la Métropole, c'est cette heure que nous attendions toutes et tous, de faire en sorte que cet outil intercommunal soit réellement dans un esprit d'entraide des communes, les unes vis-à-vis des autres.

Je crois que nous avons tous conscience que cette décision intervient dans un contexte qui est compliqué pour chacun et chacune. Dans les communes aujourd'hui, vous avez des dépenses supplémentaires avec les coûts de l'énergie, avec le dégel du point d'indice. On comprend parfaitement que la décision qui vous est demandée aujourd'hui soit un effort supplémentaire.

Ce qui est important dans le choix que nous faisons aujourd'hui, c'est que les décisions soient inscrites dans l'article 72 de la constitution, à savoir la libre administration des collectivités locales. Le fait que l'ensemble des communes aient pu se mettre d'accord, c'est en soi, je pense, quelque chose qui mérite d'être retenu pour le travail qui a été réalisé par Didier Khelfa et l'ensemble de ses équipes, mais ne nous y trompons pas non plus. Cette décision, et j'entends qu'il y ait la volonté des uns et des autres de vouloir laisser croire que c'est en quelque sorte un acte quasi fondateur qui serait voté dans quelques instants, mais la réalité, mes chers collègues, c'est que c'est un acte de rééquilibrage avant toute chose, et que cela, à l'instant où nous nous parlons, c'est un acte de rééquilibrage en direction notamment de villes et de la ville-centre qui a ses propres charges de centralité.

Mais en même temps, nous sommes toutes et tous conscients que la situation financière de la Métropole, que nous ne découvrons ni les uns, ni les autres, va devoir nous amener à d'autres choix, et d'autres choix fiscaux pour les années qui viennent. Car nous sommes toutes et tous conscients du fait que la dotation de solidarité communautaire, notamment pour les années 2024 et 2025, n'est pas à ce stade financée. Et nous allons devoir, les uns et les autres, sans l'intervention de l'État, et je pense que c'est la meilleure chose que nous puissions faire, dans l'esprit de la libre administration des collectivités, les uns et les autres : trouver les arguments pour financer cette dotation de solidarité communautaire pour les années qui viennent.

Je crois, mes chers collègues, qu'évidemment c'est un moment compliqué. Évidemment, c'est un geste fort que vous faites. Évidemment, ce sont des concessions pour certains qui doivent les faire. Et je pense que personne ici ne peut le nier. Mais en même temps, je pense que beaucoup de personnes dans cet hémicycle, aujourd'hui, discutent avec la majorité présidentielle et le gouvernement, de façon assumée ou pas.

Et du coup, je pense qu'il est important que nous votions ce pacte fiscal et financier, il est important que nous votions la dotation de solidarité communautaire, mais en même temps, il est important Madame la Présidente, que vous puissiez nous donner les garanties de travaux qui commenceront, je l'espère, dès le début de l'année prochaine, pour définir ce que sera réellement la politique fiscale qui financera l'ambition que vous nous présentez aujourd'hui.

Je vous en remercie.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Royer-Perreaut.

Monsieur Raimondi, si vous pouvez juste intervenir de manière un peu plus courte, cela serait parfait.

Monsieur René RAIMONDI.- Me revoilà dans le débat après quatre années de vacances. Pas grand-chose n'a changé ici. Je voterai, Madame la Présidente, ce rapport et je fais confiance à ceux qui ont travaillé en mon absence.

Cependant, vous l'avez dit tout à l'heure, on est à un tournant, mais ce tournant, il est partout. Sur le territoire de Fos, il y a un grand tournant qui est en train de se passer. On commence à parler d'énormes projets de transition énergétique, on commence à parler d'énormes projets de décarbonisation, on commence à parler d'indépendance industrielle.

Faisons attention quand même lorsque l'on parle de solidarité, de penser à toute la solidarité. La solidarité, mes chers confrères, cela n'est pas que financier. La solidarité, c'est aussi en termes de cadre de vie. Et je compte sur vous tous pour tendre le bras de l'État, et pour faire en sorte que ce virage qui est en train de s'opérer dans le monde industriel, et encore une fois, la ville de Fos en est le centre aujourd'hui. La ville de Fos apportera à cette Métropole dans le futur, comme elle l'a fait dans le passé, grâce à ses nouvelles implantations, certainement de nouvelles ressources. Malheureusement, elles arriveront peut-être un peu trop tard dans le débat d'aujourd'hui. Mais il y a beaucoup de choses encore à faire, et en particulier sur les infrastructures et sur le besoin que peut rencontrer le port.

Moi, aujourd'hui, je viens vous réclamer de la solidarité, mais pas financière. Je viens vous réclamer de la solidarité dans le pouvoir que nous aurons dans ce département qui est un des plus gros départements économiques de France, de faire en sorte que le cadre de vie de chacun soit le même pour tous.

Merci. C'était assez court ?

Madame LA PRÉSIDENTE.- Parfait. Monsieur Boulan, mais vraiment très court. C'est un moment important. Je ne peux pas dire d'un côté que c'est un moment historique, et après ne pas laisser chacun et chacune s'exprimer. Je vous demanderais simplement de faire un peu plus court. On ne va pas mettre le chrono, mais presque. Allez-y, Monsieur Boulan.

Monsieur Michel BOULAN.- Je trouve important de faire ce signe qui ressemble à un V, mais c'est deux minutes de parole, et je respecte cela. Je suis dans les deux minutes.

J'aimerais juste vous dire que pour partie nous avons été rassurés pour l'année 2023, de ce que les AC ne seraient pas concernées. C'était le sens de nos interventions passées dans les réunions de travail qui ont jalonné ces six mois de travail commun. Et j'aimerais dire un mot au maire de Marseille, que nous sommes déjà solidaires depuis longtemps. Si vous vous reportez aux délibérations qui sont portées et votées par cette assemblée, par notre simple présence, que ce soit Châteauneuf ou les autres communes, nous votons beaucoup de délibérations en faveur des investissements sur la ville de Marseille.

Deuxièmement, lorsque nous allons voter conforme, et nous voterons conforme chez nous, ce soir, la délibération sur la compétence-voirie, vous observerez que vous êtes dans la CuM, l'ancienne CuM, Marseille plus les communes de Ouest Provence hors Fos, c'est aussi beaucoup de solidarité que nous formulons et que nous accepterons de voter. Ce budget voirie va entamer assez sensiblement le budget métropolitain qui est notre budget. Je considère que nous aurons réussi, nous aurons été entendus là-dessus, Madame la Présidente, à réunir, à nous mobiliser au niveau du budget métropolitain qui doit venir au secours éventuellement de la ville de Marseille, même si je me sentais très éloigné au départ de cette notion de solidarité.

Je termine pour dire que nous resterons très vigilants pour l'année qui suit et j'en termine par-là, c'est-à-dire la question relative à la DSC, cette question aussi, nous y participerons parce que nous considérons que nous pouvons faire ensemble des avancées. C'est à nous de les faire sur le terrain, ce n'est pas à l'État de nous les imposer. Et par conséquent là-dessus, nous resterons très vigilants pour que les attributions de compensation

des communes soient préservées et que nous trouvions une mobilisation comme vous faites avec la CFE, avec la TEOM et d'autres fiscalités métropolitaines, auxquelles nous participerons, et pour lesquelles nous voterons favorable.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Boulan. Monsieur Serrus.

Monsieur Jean-Pierre SERRUS.- Merci, Madame la Présidente. Chers amis, chers collègues, chers conseillers métropolitains, moi j'ai trois petites choses très courtes à dire, et cela tiendra dans deux minutes.

D'abord, personne ne peut me contester mon engagement pour la construction métropolitaine. Personne ne peut oublier que chaque fois que je prends la parole dans cet hémicycle, j'insiste sur ma qualité de conseiller métropolitain, représentant un des 240 représentants des 2 millions de citoyens de la Métropole. Et la question que je me pose avant, et merci Madame la Présidente, merci Didier Khelfa d'avoir groupé ces trois délibérations qui, finalement, sont des délibérations sur le mode « stop ou encore ».

Moi, en porte-parole des citoyens métropolitains, plus spécialement, je vous l'accorde, de ceux que je rencontre tous les jours dans ma commune, je suis sûr qu'il faut que ce soit « encore ». Et je vais voter ces trois délibérations, avec cette idée simple que si nous ne les votons pas, c'est un « stop » de la Métropole. Cela sera une autre trajectoire vraisemblablement moins entre les mains des maires, et là, je reprends ma casquette de maire, et que surtout ce sera dans le désintérêt de nos concitoyens. C'est vrai, vraisemblablement l'intérêt métropolitain pose encore des questions, vraisemblablement le pacte pose des questions, et vraisemblablement ce soir, cet après-midi ne se terminera pas une aventure qui est une aventure compliquée. Mais je voterai vraiment avec conviction pour que l'esprit métropolitain souffle cet après-midi.

Je vous remercie.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. Dernière intervention, celle de Monsieur Illac et après, on passe au vote.

Monsieur Michel ILLAC.- Oui, Madame la Présidente, mes chers collègues, certains le savent, il y a 21 ans que je siége dans cet hémicycle.

Madame LA PRÉSIDENTE.- C'est vrai.

Monsieur Michel ILLAC.- Aujourd'hui, c'est un grand jour. Et là, tout le monde attend : « qu'est-ce qu'il va dire ? » C'est un grand jour parce que je crois que l'on est en train d'obtenir un compromis. Un compromis n'est jamais parfait. Chacun le sait, c'est la définition même du compromis. On a, les uns et les autres, fait beaucoup d'efforts pour accepter la solidarité. On a aussi déjoué ce que certains auraient voulu qui arrive, c'est-à-dire que les communes se font face à face, les unes contre les autres, que les communes se fassent face à face à la Métropole, que les communes se mettent en face de la ville de Marseille. Je crois qu'aujourd'hui avec ces trois rapports, on obtient un compromis.

Mais comme je le dis, un compromis n'est jamais parfait. Dans ce compromis, il existe certaines clauses, avec notamment la DSC qui est un bon outil de solidarité, des inconnues dans le temps de la pérennité de cette solidarité de la DSC qui pourraient avoir des conséquences importantes et dommageables pour tous sur les AC, sur lesquelles il me semble, et je crois que cela a été clair, on s'est tous mis d'accord pour que l'on ne touche pas aux AC depuis de longs mois et depuis de longues années. Ce n'est pas pour que demain, on y touche parce que l'on ne saura pas faire évoluer la DSC.

C'est pour cela qu'avec mon groupe Métropole à Gauche, nous avons saisi la Première Ministre en lui disant que la solidarité ne peut pas être - contrairement à ce qu'a pu dire Lionel Royer-Perreaut tout à l'heure - qu'entre nous. L'État doit mettre la main à la poche. La solidarité, elle ne peut pas être faite que de déclarations par les uns et les autres, par des Ministres qui viennent un jour ou autre. Et c'est pour cela que nous avons saisi avec un courrier la Première Ministre en lui demandant de trouver une solution pérenne pour pouvoir aider la

Métropole de Marseille, comme elle a pu aider d'autres Métropoles, d'autres intercommunalités, pour que l'on ne soit pas obligé pour faire évoluer la DSC, par un mécanisme, de toucher aux AC.

C'est pour cela que nous voterons, puisque c'est un compromis qui est acceptable, ces trois rapports, au-delà des déclarations qui ont pu être faites par certains maires. Mais je terminerai en rappelant qu'il y a une clause de revoyure. On sera là, on sera présent à cette clause de revoyure, parce que l'on ne la laissera pas faire entre quelques-uns. On prendra toute notre place. Je crois que c'est cela qui est le plus important. On va voter, mais à très bientôt.

Madame LA PRÉSIDENTE. - Merci, Monsieur Illac. En quelques mots, Monsieur Khelfa pour rassurer certains de nos collègues.

Monsieur Didier KHELFA. - Merci. J'entends tout ce qui vient d'être dit, débat très riche et très varié, avec un spectre très large. Je voudrais seulement vous rappeler que l'on parlait de très loin et qu'il n'y a pas de méthode parfaite. A priori, quand j'entends certains témoignages, on s'aperçoit qu'en d'autres temps sur d'autres lieux, cela n'a pas été si facile. Ce que vous avez voulu, c'était malgré tout une méthode sans précédent. On l'a fait avec l'ensemble des acteurs, les 240 membres dans la plupart des conférences. Moi, les seules anguilles que j'attrape et que je mange, ce sont celles que je pêche dans l'étang.

Qu'il y ait, comme je le disais, des critères de DSC qui ont été posés, j'entends les réactions des uns et des autres, et je me dis que l'on peut encore faire évoluer les choses et on y travaillera. Puisque la méthode que vous avez posée et que nous posons, c'est un travail participatif, un travail collaboratif en toute transparence. C'est ce que l'on va essayer de faire, et on va le poursuivre. Car ne soyons pas dupes, il va falloir dès le mois de janvier se remettre au travail, les uns et les autres, pour essayer de trouver les solutions qui nous permettront de financer 2024 – 2025, et de sortir, j'oserais le dire, par le haut, en essayant bien sûr de rappeler aux uns et aux autres que ce pacte, c'est un consensus. S'il y a consensus, c'est qu'il y a bien eu des négociations, et que nous devons piloter au mieux notre pacte sur les ratios que nous avons posés tous ensemble, et on continuera à se réunir de manière très régulière pour essayer de le faire vivre.

En tout cas, un grand merci à tous.

Madame LA PRÉSIDENTE. - Merci, Monsieur Khelfa. Je conclurai avec cette fois-ci sur un proverbe chinois : « Ne crains pas d'avancer lentement ; crains seulement de t'arrêter. » Je crois que nous allons continuer à bien avancer, nous allons continuer à appliquer notre méthode de concertation. Et Didier Khelfa a pour mission, dès le début de l'année, de réunir différentes réunions pour trouver les solutions pour 2023 – 2024. Nous allons passer au vote.

4. FBPA-004-15/12/2022-CM - Approbation du Pacte Financier et Fiscal

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix - Pays d'Aix

Votes contre de C. Agius, C. Dudieuzère, S. Ravier, S. Grech

Votes contre de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

Abstention de M. Pena

G. Charroux, G. Frau, N. Lefèbvre, F. Salazar-Martin et L. Bouchicha ne prennent pas part au vote

16. FBPA-016-15/12/2022-CM - Approbation des attributions de compensation provisoires des communes membres pour l'année 2023

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Aix - Pays d'Aix
Abstentions de C. Agius, C. Dudieuzère, S. Ravier, S. Grech
Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

17. FBPA-017-15/12/2022-CM - Approbation de la Dotation de Solidarité Communautaire 2023

Le rapport est adopté.

Vote contre de C. Burle
Abstention du groupe Aix - Pays d'Aix
Abstentions de C. Agius, C. Dudieuzère, S. Ravier, S. Grech
Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

1. FBPA-001-15/12/2022-CM - Définition de l'intérêt métropolitain associée aux compétences voirie et espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain

Madame LA PRÉSIDENTE.- Une autre délibération qui est très importante également, c'est la définition de l'intérêt métropolitain. C'est M. Ginoux qui la rapporte dans sa commission, mais c'est M. Cristiani qui aussi a travaillé de manière très assidue sur cette problématique qui va nous l'exposer en quelques mots.

Monsieur Georges CRISTIANI.- Mes chers collègues, le destin de notre Métropole ne pouvait pas être comme cela, écrit par une seule commune. Et je vous remercie, Monsieur le Maire de Marseille. C'est un engagement collectif, et vous y avez participé avec Mme la Présidente et nous tous.

Dans le cadre de la commission d'intérêt métropolitain que vous m'avez confiée, Madame la Présidente, les communes ont été très participatives, et nous n'avons pas eu droit à la paresse. Et nous avons été très aidés par les services, bien entendu. On est dans une situation où le principe de différenciation annoncée par Mme Borne a été vraiment de faire confiance au bon sens des communes, et à leur mesure des proportions.

Après de nombreux jours de discussions, la loi nous impose de délibérer de façon concordante et d'ores et déjà, 12 communes ont délibéré, d'autres vont délibérer ce soir. Et demain matin, le Conseil municipal de Marseille se réunira et je suis vraiment ravi d'avoir appris cet après-midi que le Conseil municipal de Marseille délibérera de façon concordante avec la nôtre tout à l'heure.

Je vous engage, mes chers collègues, à présenter dans votre prochain Conseil municipal, cette délibération. Ce serait un très bon message de pouvoir présenter de façon unanime, à la fois dans cette enceinte, mais également sur les 92 communes, ce serait un message fort que nous apporterions à l'Élysée et à Matignon, qui verront bien que nous savons appliquer à la lettre le principe de différenciation, mais également nous respectons les délais. On nous a trop longtemps stigmatisés sur des désaccords. On nous a trop longtemps expliqué que l'on avait par des étiquetages malveillants un certain besoin d'affrontement, etc. Là, on prouverait, si chaque conseil municipal pouvait présenter de cette façon et dès, bien entendu avant le 31 décembre, leur délibération de façon concordante avec la nôtre et sans attendre les deux tiers nécessaires représentant la moitié de la population, vous connaissez tous le principe, ce serait quand même un bon message.

Pour autant, malgré les mauvais jeux qui ont été distribués par le législateur pour créer cette Métropole, je salue notre intelligence collective. Bien entendu, nos épreuves ne sont pas terminées. Nous aurons encore de très nombreux problèmes à dénouer ; la discussion de tout à l'heure le prouve. Les secousses et les répliques existeront peut-être. Mais dans tous les cas, c'est aujourd'hui, pour moi, une réussite collective, un bénéfice également collectif. En ce lendemain de victoire de la France, saluons si vous le voulez bien,

mes chers collègues, par une batterie d'applaudissements, notre engagement pour l'intérêt général de nos habitants.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Cristiani. Je me joins aux propos de M. Cristiani pour que chacun et chacune vote dans ses conseils municipaux respectifs cette délibération avant le 31 décembre. Pas d'observation particulière sur ces délibérations, je vous en remercie. Nous allons passer au vote sur cette délibération.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Agius, C. Dudieuzère, S. Ravier, S. D'Angio, S. Grech

2. FBPA-002-15/12/2022-CM - Définition de l'intérêt métropolitain inhérent à la compétence "aires et parcs de stationnement"

Madame LA PRÉSIDENTE.- Nous avons reçu un amendement de la part de M. Gruvel, qui va être présente par Mme Joissains. Cet amendement vous a été distribué, vous en avez pris connaissance. Je vous demande, s'il vous plaît, de vous positionner sur l'amendement de la ville d'Aix, qui ne va pas dans le sens de notre délibération. Allez-y, Mme Joissains. Ne lisez pas l'amendement, tout le monde l'a eu. En quelques mots, s'il vous plaît.

Madame Sophie JOISSAINS.- Merci, Madame la Présidente. Mes chers collègues, j'ai pensé nécessaire de déposer un amendement concernant l'intérêt métropolitain sur les aires et parcs de stationnement. Pourquoi ? Tout simplement, parce que nous ne sommes pas dans l'esprit de la loi, et que les critères qui ont été utilisés conduisent bien évidemment - et je défends ma commune, bien évidemment, mais pas que - à ce que l'ensemble des parkings aixois soient métropolitains. Il se trouve que la ville d'Aix-en-Provence, comme nous tous ici présents, a eu un choix à faire, qui lui a été demandé par la Métropole, entre les parkings d'intérêt métropolitain et ceux qui ne l'étaient pas, qui redevaient communaux.

Nous avons décidé, en notre âme et conscience, que la Métropole devait s'occuper bien évidemment de tout ce qui concernait les parkings relais, les parkings de dissuasion, les parkings de persuasion qui sont articulés directement en lien avec les transports publics et qui concernent exclusivement la compétence mobilité.

La loi, par rapport au principe de subsidiarité, a laissé une latitude sur la partition entre intérêt communal et intérêt métropolitain concernant les parkings. Les parkings de centre-ville, et d'ailleurs il y a un rapport plus tard qui permet que la politique commerciale soit d'intérêt communal, mais il se trouve que les centres-villes servent à la fois à la politique commerciale, à la politique d'animation, à la politique aussi par exemple de piétonnisation. Parce que lorsqu'il n'y a plus de place de stationnement sur la voirie, ce sont les habitants qui viennent garer leur voiture dans ces parkings.

Il se trouve que les parkings aixois sont des outils très importants dans la politique de centre-ville pour les Aixois, que leurs tarifs sont très modérés par rapport au reste des parkings, notamment sur la ville de Marseille, mais pas que, qui sont souvent détenus par des grands groupes. Et de fait, nous souhaitons que nos Aixois, dont Marc PENA disait tout à l'heure que 60 % avaient des revenus qui correspondaient au reste de la population métropolitaine, qu'ils sont au nombre de 14 % tout de même à être à un niveau qui est celui du seuil de pauvreté, puissent continuer de bénéficier évidemment d'un service qui soit adapté à cette politique de centre-ville.

Les critères que nous vous proposons dans cet amendement visent à remplacer celui de pôle générateur. Le pôle générateur, cela veut dire que si demain, tous autant que nous sommes, nous avons un établissement public, un hôpital, une ligne de bus qui passe par là sans même forcément qu'il y ait de vrais bus à proximité, ce parking deviendra tout à coup propriété métropolitaine. Moi je suis désolée, mais je pense que ce n'est pas une bonne politique.

Le législateur, dans une certaine forme de sagesse, tout de même, même si je ne suis pas d'accord avec l'ensemble de la loi 3DS, loin s'en faut, a permis justement ce choix. Moi, je vous propose ce choix du critère du principe de subsidiarité qui correspond au critère d'efficacité et de proximité et sachez, évidemment, que la ville d'Aix-en-Provence, se voyant privée de l'ensemble de ses parkings, va faire un recours dans ce sens.

Je vous remercie.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Pons, pouvez-vous répondre à Mme Joissains sur cet amendement et donner la position de la Métropole ?

Monsieur Henri PONS.- Oui. Cet amendement remet un peu en question le point 2 de notre réunion aujourd'hui. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission finances. On a souvent des rapprochements d'idées avec Mme Joissains, mais ce coup-ci, malheureusement, je suis obligé de dire que j'ai des divergences. C'est comme cela, on n'est pas obligé d'être sectaire dans la vie.

Aujourd'hui, on a une divergence importante qui porte sur ces pôles générateurs et je pense que la décision qui a été prise par l'exécutif de la Métropole a été de respecter une conformité par rapport aux autres grandes Métropoles françaises qui permet d'avoir, par le fait que l'on récupère les parkings, les aires de stationnement, une unicité, et surtout une force d'action au niveau de la mobilité métropolitaine. Je pense que c'est aussi simple que cela.

Après, je peux concevoir très bien que cela pose un problème le fait que vous perdiez ces 8 parkings de centre-ville, Madame le Maire. Mais c'est la volonté de l'exécutif, c'est relié à la mobilité, ces pôles générateurs, vous ne les perdez pas. Vous les perdez, on va dire, en action directe, mais c'est comme cela. Mais sachez quand même, comme j'ai dit tout à l'heure, que de grandes Métropoles en France dont Lyon, Paris, Bordeaux sont dans ce système. Nous avons quelques communes qui sont dans le périmètre métropolitain. Je peux me permettre de citer Mme la Maire de Cassis. Les parkings sont plutôt très bien gérés par la Métropole. C'est tout ce que je peux ajouter sur ce sujet.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Pons. Juste un petit détail, c'est que ces parkings sont actuellement propriétés de la Métropole et non pas des communes. Nous avons une conception différente qui est le fait que nous considérons que ces parkings sont des instruments de mobilité, qu'ils soient des mobilités de transport en commun, des mobilités de voiture, des mobilités de vélo, des mobilités de livraison. C'est la raison pour laquelle nous suggérons de garder ces parkings, tout en sachant bien entendu, et il est clair, net et précis, et j'en ai discuté avec plusieurs d'entre vous, c'est que quand on fixe les tarifs, on le fait en collaboration avec les maires pour ne surtout pas intervenir sur la politique commerciale de la commune. Parce qu'aussi ces parkings sont utilisés pour les commerçants, et nous sommes là aussi pour développer les commerces et développer le pouvoir commercial de chacun des commerçants.

Bien entendu il faut qu'on le fasse en collaboration, comme on l'a toujours fait. Je vous donne un exemple, s'il faut en donner un sur les gratuités à certaines périodes : il y a une époque, la ville d'Aix nous a demandé de ne pas donner la gratuité, on ne l'a pas donnée. Puis l'année suivante, ils ont changé d'avis, on a donné la gratuité. Sur le principe, il n'y a aucun souci. Nous sommes là pour proposer. Mais ce sont des outils de mobilité, la Mobilité avec un grand M. C'est la raison pour laquelle je vous demande la position de vote - parce que nous devons voter - sur l'amendement de la ville d'Aix.

L'amendement est mis aux voix.

Vote contre de l'assemblée à l'exception de :
Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun
Abstention du groupe Une Métropole à Gauche
Abstentions de M. Roux et D. Ytier
Abstentions de C. Agius, C. Dudieuzère, S. Ravier, S. Grech
Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

Vote pour du groupe Aix - Pays d'Aix
Votes pour de M. Pena, P. Klein, J-P. Serrus, M. Benedetti et Y. Guerin

L'amendement est rejeté.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Sur la définition de l'intérêt métropolitain pour la compétence « aires et parcs de stationnement »

2. FBPA-002-15/12/2022-CM - Définition de l'intérêt métropolitain inhérent à la compétence "aires et parcs de stationnement"

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix - Pays d'Aix
Votes contre de M. Pena et P. Klein
Abstention du groupe une Métropole du Bien Commun
Abstention de L. Gachon
Abstentions de M. Roux, D. Ytier
Abstention de M. Boulan
Abstentions de C. Agius, C. Dudieuzère, S. Ravier, S. Grech
Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

3. FBPA-003-15/12/2022-CM - Définition de l'intérêt métropolitain en matière de soutien aux activités artisanales et commerciales

Monsieur Gérard GAZAY.- Oui, Madame la Présidente, mes chers collègues, c'est un dossier que nous avons travaillé bien évidemment avec Georges Cristiani. Et nous avons fait un large tour d'horizon, puisque nous avons interrogé toutes les communes sur ce sujet.

Pour ne pas prendre trop de temps, je vais aller à la synthèse, je dirai, de cette définition de l'intérêt métropolitain en posant trois points : compétence exclusive de la Métropole, c'est tout ce qui touche les schémas directeurs, schémas d'urbanisme et l'immobilier commercial, tout ce qui touche l'intérêt métropolitain, concerne les actions d'appui technique aux communes et d'ingénierie commerciale en faveur de la revalorisation et les actions foncières, et enfin tout ce qui concerne les compétences exclusives de la commune. Il s'agit des animations commerciales, du soutien aux commerçants et aux associations de commerçants, périmètre de sauvegarde, droit de préemption commerciale.

Voilà Madame la Présidente, j'ai essayé d'être rapide.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Pas de souci. Merci. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Pas d'observation ?

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Agius, C. Dudieuzère, S. Ravier, S. Grech
Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup pour tout.

Monsieur Khelfa, vous allez rapporter les rapports de 5 à 28.

Monsieur Didier KHELFA.- Avis favorable de la commission sur l'ensemble de ces rapports.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention du 5 au 28 ? Pas de demande d'intervention, nous allons passer au vote.

Sur quel rapport, Monsieur Bramoullé ? Sur le 12 ? On fait jusqu'au 12, et je vous donne la parole, au 12.

5. **FBPA-005-15/12/2022-CM - Budgets Annexes Eau et Assainissement en délégation du Pays d'Aix - La Roque d'Anthéron - Transfert complémentaire des résultats 2017 de la commune suite au transfert de compétences à partir de l'exercice 2018**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe une Métropole du Bien Commun
Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

6. **FBPA-006-15/12/2022-CM - Approbation de la rectification du montant du passif de la mise à disposition par le budget annexe ' Assainissement en régie - Pays d'Aix ' à la régie des Eaux du Pays d'Aix**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe une Métropole du Bien Commun
Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

7. **FBPA-007-15/12/2022-CM - Budget annexe de la Métropole Aix Marseille Provence - Dissolution du budget annexe ' Assainissement en régie ' du territoire du Pays d'Aix**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe une Métropole du Bien Commun
Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

8. **FBPA-008-15/12/2022-CM - Décision modificative de fin d'exercice 2022 - Budget principal et budgets annexes**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe une Métropole du Bien Commun
Abstentions de C. Agius, C. Dudieuzère, S. Ravier, S. Grech
Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

9. **FBPA-009-15/12/2022-CM - Actualisation générale des provisions de l'exercice 2022**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe une Métropole du Bien Commun
Abstentions de C. Agius, C. Dudieuzère, S. Ravier, S. Grech
Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

10. **FBPA-010-15/12/2022-CM - Approbation des admissions en non-valeurs des créances irrécouvrables de l'exercice 2022**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe une Métropole du Bien Commun
Abstentions de C. Agius, C. Dudieuzère, S. Ravier, S. Grech
Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

11. FBPA-011-15/12/2022-CM - Approbation des créances éteintes de l'exercice 2022

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe une Métropole du Bien Commun
Abstentions de C. Agius, C. Dudieuzère, S. Ravier, S. Grech
Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

12. FBPA-012-15/12/2022-CM - Rapport et débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2023

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.- Le rapport 12 est une deuxième présentation des orientations budgétaires pour l'exercice 2023. Il faut comprendre pourquoi on est obligé de le représenter. On est obligé de le représenter parce que le vote du budget a été reculé, puisque les négociations avec le maire de Marseille ont pris un peu plus de temps, cela a été reculé. Mais il faut un délai particulier entre le moment du vote du DOB et le moment de la présentation du BP. Comme on ne veut pas dépasser ce délai, on représente aujourd'hui pour des raisons de forme.

Les problèmes de fond concernant le DOB ne changent pas depuis l'existence de la Métropole. Les choses n'ont pas changé. Les mêmes problèmes se posent toujours. Les Présidents de la Métropole ont changé, mais la trajectoire budgétaire a toujours été la même. Elle est fondée sur une erreur de conception de la trajectoire saine de notre budget et de nos aspects financiers.

Je voudrais m'expliquer là-dessus, parce que la dernière fois, on m'a coupé la parole, on m'a empêché de le faire. Je voudrais que vous sachiez, ce n'est pas politique, c'est technique, le problème. Il faut que vous sachiez de quoi il s'agit. J'ai bien entendu que l'on avait été aidé par Klopfer. J'ai beaucoup d'estime pour cette consultation externe, même si c'est un peu discuté de plus en plus maintenant.

Mais il faut que vous sachiez que la trajectoire ne dépend pas de Klopfer. La trajectoire qui est l'erreur depuis 2016, c'est que l'on n'a pas trouvé la solution avoir un autofinancement important de notre Métropole. Vous regardez tous les tableaux, vous verrez que l'épargne brute, elle est absorbée totalement par la dette. Depuis le début, on est dans une collectivité, c'était le cas avec le Président Gaudin où on fait trop d'emprunts. Cela a été avec MPM, avec M. Caselli, on a encore fait trop d'emprunts et cela a continué après, Madame la Présidente, avec cet exécutif. On n'a pas pu réduire la dette de façon à dégager un autofinancement.

Ce problème est majeur. Depuis le début, on traîne un boulet terrible qui vient d'où ? Ce n'est pas compliqué. C'est que l'on n'a pas fait les efforts de gestion suffisants pour que l'on puisse réduire ce montant de dette. Ce n'est pas autre chose que cela. Ce n'est pas que l'on ne veut pas le faire. C'est que l'exécutif, comme vous dites, ne l'a pas fait. L'administration était la même depuis le début. Les Présidents ont changé, mais pas l'administration, et l'administration, elle n'a pas fait les efforts qu'il fallait faire. Et de la même façon, on a été un peu sauvé. La dette, on peut la représenter comme de la drogue. Vous savez, c'est quelque chose : quand on a un niveau de dette trop important, on est shooté à cette dette supplémentaire, et puis le cercle vicieux : on n'a jamais réduit le montant de la dette. On n'a jamais accepté que la dette était une variable qu'il fallait surveiller.

C'était l'essentiel. Je voudrais, si je peux... Vous le permettez ? C'est un débat, non ?

Madame LA PRÉSIDENTE.- Mais si vous pouvez terminer, cela serait bien. Non, ce n'est pas un débat.

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.- Si le problème de la dette ne vous intéresse pas, soit, mais je voudrais que mes collègues maires sachent. Ils sont tous maires, ils savent

comment on monte un budget. Ils savent que chaque fois que l'on augmente la dette, et que l'on ne peut pas avoir une épargne brute, parce que la dette est trop importante, on va se trouver dans un système où à chaque fois, pour réaliser des choses, il va falloir emprunter de plus en plus. Et de plus en plus, cela veut dire de moins en moins d'épargne brute. C'est tout simple, le schéma. Il ne faut pas être professeur agrégé pour savoir cela. Ce n'est pas quelque chose qui est difficile, tout le monde peut comprendre cela. Depuis le début de la Métropole, on n'a pas fait ce qu'il fallait là-dessus. C'est pour cela que l'on ne va pas voter ce DOB. « Errare humanum est, perseverare diabolicum. » C'est diabolique, ce que vous faites.

Madame LA PRÉSIDENTE. - Très bien. Vous avez terminé, Monsieur Bramoullé ? Vous avez fini ?

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ. - J'ai fini maintenant.

Madame LA PRÉSIDENTE. - Merci ! La seule chose que je vais vous dire, c'est que M. Bramoullé a quand même été premier Vice-président de la Métropole pendant des années, à la stratégie financière et il n'a pas trouvé la solution. Vous savez, continuons comme cela. Allez, on vote.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix - Pays d'Aix
Votes contre de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

13. FBPA-013-15/12/2022-CM - Autorisation des dépenses d'investissement pouvant être effectuées jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

14. FBPA-014-15/12/2022-CM - Participation du budget principal au budget annexe "Transports métropolitains" au titre de l'exercice 2022 - Subvention d'équipement

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Agius, C. Dudieuzère, S. Ravier, S. Grech
Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

15. FBPA-015-15/12/2022-CM - Création du budget annexe "Centre de formation d'apprentis"

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Agius, C. Dudieuzère, S. Ravier, S. Grech
Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

18. FBPA-018-15/12/2022-CM - Approbation de la durée d'amortissement des biens mobiliers et immobiliers des budgets annexes "Crématorium" de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe une Métropole du Bien Commun

19. FBPA-019-15/12/2022-CM - Approbation du transfert de l'actif et du passif de la commune de Meyrargues pour exercer la compétence "Eau" - Budget annexe "CT2 - Eau"

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe une Métropole du Bien Commun
Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

20. **FBPA-020-15/12/2022-CM - Approbation du transfert de l'actif et du passif de la commune de Meyrargues pour exercer la compétence "Assainissement"- Budget annexe "CT2 - Assainissement"**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe une Métropole du Bien Commun
Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

21. **FBPA-021-15/12/2022-CM - Approbation de l'intégration de l'actif et du passif suite à l'achèvement du Contrat d'Obligation de Service Public pour l'exploitation et la gestion du réseau de transport public de voyageurs par la SPL Façonéo.**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe une Métropole du Bien Commun
Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

22. **FBPA-022-15/12/2022-CM - Approbation de l'exonération de versement mobilité de l'association les restaurants du cœur**

Le rapport est adopté.

23. **FBPA-023-15/12/2022-CM - Approbation de la modification du calcul des révisions de prix de la redevance d'occupation du domaine public relative à l'implantation d'équipements hertziens pour des stations relais de radiotéléphonie macro cellulaire dans les tunnels hors concession de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe une Métropole du Bien Commun

24. **FBPA-024-15/12/2022-CM - Approbation du montant des redevances de crémation des Crématoriums de Saint-Pierre à Marseille et de Martigues**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe une Métropole du Bien Commun

25. **FBPA-025-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n°6 à la convention de délégation de service public pour la construction et l'exploitation du crématorium de la ville d'Aubagne**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe une Métropole du Bien Commun

26. **FBPA-026-15/12/2022-CM - Modification de la délibération de remise d'ouvrage par Euroméditerranée : Zone d'Aménagement Concerté Cité de la Méditerranée Secteur 7, jardin Vaudoier**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

27. **FBPA-027-15/12/2022-CM - Modification de la délibération de remise d'ouvrage par Euroméditerranée : Zone d'Aménagement Concerté Cité de la Méditerranée - Secteur 2 DARSEES J4 et Consolidation digue**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

28. **FBPA-028-15/12/2022-CM - Modification de la délibération de remise d'ouvrage par Euroméditerranée : Zone d'Aménagement Concerté Saint Charles Aménagement A7 LECLERC**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je présente les rapports du 29 au 106 qui ont eu un avis favorable de la commission. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention du 29 au 106 ? Pas de demande d'intervention, on va passer au vote.

29. **FBPA-029-15/12/2022-CM - Désignation des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de divers organismes**

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Agius, C. Dudieuzère, S. Ravier, S. Grech

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

30. **FBPA-030-15/12/2022-CM - Créations, suppressions et définitions d'emplois permanents et non permanents dans le cadre des besoins des services**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Métropole à Gauche

Abstentions de C. Agius, C. Dudieuzère, S. Ravier, S. Grech

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

31. **FBPA-031-15/12/2022-CM - Création d'emplois fonctionnels de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre de l'organisation des services de la Métropole**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe une Métropole du Bien Commun

Abstentions de C. Agius, C. Dudieuzère, S. Ravier, S. Grech

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

32. **FBPA-032-15/12/2022-CM - Création et définition des emplois de direction et de service dans le cadre de l'organisation des services de la Métropole**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Métropole à Gauche

Abstentions de C. Agius, C. Dudieuzère, S. Ravier, S. Grech

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

33. **FBPA-033-15/12/2022-CM - Approbation des autorisations spéciales d'absence des agents de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

34. **FBPA-034-15/12/2022-CM - Fixation du nombre de représentants suppléants désignés à la Formation spécialisée du futur Comité Social Territorial de la Métropole Aix-Marseille Provence**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

35. **FBPA-035-15/12/2022-CM - Mise en place de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections dans le cadre des élections professionnelles du 8 décembre 2022**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

36. **FBPA-036-15/12/2022-CM - Revalorisation de la valeur faciale des Titres Restaurant des agents de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

37. **FBPA-037-15/12/2022-CM - Conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail pérenne au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Modification du règlement intérieur - Versement de l'allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents**

Le rapport est adopté.

38. **FBPA-038-15/12/2022-CM - Nouvelles modalités de participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence au financement de la protection sociale complémentaire des agents**

Le rapport est adopté.

39. **FBPA-039-15/12/2022-CM - Approbation des règlements intérieurs relatifs aux modalités de mise en œuvre de l'outil de gestion du temps Saturne applicables aux agents de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Métropole à Gauche

40. **FBPA-040-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition de personnel de la Ville de Martigues auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

41. **FBPA-041-15/12/2022-CM - Approbation de deux conventions d'adhésion aux missions proposées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

42. **FBPA-042-15/12/2022-CM - Révision du cadre général de la mise à disposition des véhicules au bénéfice des élus et des agents - Politique générale d'acquisition et de renouvellement des véhicules**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

43. **FBPA-043-15/12/2022-CM - Approbation d'une convention cadre portant déploiement des ateliers de la Métropole à destination des agents de ses communes-membres**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

44. **FBPA-044-15/12/2022-CM - Approbation d'une convention cadre de coopération entre la commune de Marseille et la Métropole Aix-Marseille Provence**

Le rapport est adopté.

Votes contre de C. Agius, C. Dudieuzère, S. Ravier, S. Grech
Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

45. **FBPA-045-15/12/2022-CM - Approbation des conventions de délégation de la compétence Gestion des eaux pluviales urbaines**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

46. **FBPA-046-15/12/2022-CM - Approbation d'une convention de prestations associées à la compétence "réseaux de chaleur ou de froid urbains" avec la commune de Coudoux**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

47. **FBPA-047-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n° 3 à la convention de gestion au titre de l'éclairage public et de l'avenant n° 5 à la convention de gestion relative à la compétence "Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme" de la commune d'Allauch**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

48. **FBPA-048-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n°4 à la convention de gestion au titre de l'éclairage public et n°5 à la convention de gestion relative à la compétence ' Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme ' de la commune de Ceyreste**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

49. **FBPA-049-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n°4 à la convention de gestion au titre de l'éclairage public et n°5 à la convention de gestion relative à la compétence ' Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme ' de la commune de Gémenos**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

50. **FBPA-050-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n°4 à la convention de gestion au titre de l'éclairage public et n°5 à la convention de gestion relative à la compétence ' Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme ' de la commune de Marignane**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

51. **FBPA-051-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n°4 à la convention de gestion au titre de l'éclairage public et n°5 à la convention de gestion relative à la compétence "Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme" de la commune de Sausset-les-Pins**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

52. **FBPA-052-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n°5 à la convention de gestion relative à la compétence "Parcs et aires de stationnement" de la commune de Salon-de-Provence**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

53. **FBPA-053-15/12/2022-CM - Approbation des avenants n°5 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Abrs de voyageurs", "Parcs et aires de stationnement" et "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune d'Aubagne**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

54. **FBPA-054-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n°5 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune d'Auriol**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

55. **FBPA-055-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Belcodène**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

56. **FBPA-056-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n° 5 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de La Penne-sur-Huveaune**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

57. **FBPA-057-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n°5 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Peypin**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

58. **FBPA-058-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n° 5 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Martigues**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

59. **FBPA-059-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n°5 à la convention de gestion relative à la compétence "Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme" et de la convention de gestion ' voirie ' et ' espaces publics ' de la commune de Cornillon-Confoux**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

60. **FBPA-060-15/12/2022-CM - Approbation des avenants n°5 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" et "Promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme" de la commune de Fos-sur-Mer**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

61. **FBPA-061-15/12/2022-CM - Approbation des avenants n°5 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Abris de voyageurs", "Parcs et aires de stationnement", "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" et de la convention de gestion "voirie" et 'espaces publics ' de la commune d'Istres**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

62. **FBPA-062-15/12/2022-CM - Approbation des avenants n°5 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Parcs et aires de stationnement", "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire", "Promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme" et de la convention de gestion "voirie" et 'espaces publics ' de la commune de Miramas**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

63. **FBPA-063-15/12/2022-CM - Approbation des avenants n°5 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Parcs et aires de stationnement", "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire", "Promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme" et de la convention de gestion au titre de la voirie et des espaces publics de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

64. **FBPA-064-15/12/2022-CM - Approbation des avenants n°4 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Parcs et aires de stationnement" et "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune d'Aix-en-Provence**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

65. **FBPA-065-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n° 5 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Bouc-Bel-Air**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

66. **FBPA-066-15/12/2022-CM - Approbation des avenants n°5 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" et "Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme" de la commune de Cabriès**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

67. **FBPA-067-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n°5 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune d'Eguilles**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

68. **FBPA-068-15/12/2022-CM - Approbation des avenants n°5 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" et "Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme" de la commune de Fuveau**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

69. **FBPA-069-15/12/2022-CM - Approbation des avenants n°2 - convention de gestion concernant "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire Pôle Morandat" et n°5 - conventions de gestion concernant "Tourisme" et "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Gardanne**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

70. **FBPA-070-15/12/2022-CM - Approbation des avenants n°4 à la convention de gestion relative à la compétence "Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme" et n°5 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Gréasque**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

71. **FBPA-071-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n°5 à la convention de gestion relative à la compétence ' Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme ' de la commune de Jouques**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

72. **FBPA-072-15/12/2022-CM - Approbation des avenants n°3 aux conventions de gestion " Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire avec la commune de La Roque d'Anthéron**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

73. **FBPA-073-15/12/2022-CM - Approbation des avenants n°5 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" et "Promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme" de la commune de Lambesc**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

74. **FBPA-074-15/12/2022-CM - Approbation des avenants n°5 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" et "Promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme" de la commune de Le Puy-Saint-Réparade**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

75. **FBPA-075-15/12/2022-CM - Approbation des avenants n°5 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" et "Promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme" de la commune de Les Pennes-Mirabeau**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

76. **FBPA-076-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n°5 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Meyrargues**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

77. **FBPA-077-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n° 5 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Meyreuil**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

78. **FBPA-078-15/12/2022-CM - Approbation des avenants n°5 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" et "Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme" de la commune de Mimet**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

79. **FBPA-079-15/12/2022-CM - Approbation des avenants n°5 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" et "Promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme" de la commune de Pertuis**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

80. **FBPA-080-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n° 6 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Peynier**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

81. **FBPA-081-15/12/2022-CM - Approbation des avenants n°5 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" et "Promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme" de la commune de Peyrolles-en-Provence**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

82. **FBPA-082-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n°5 à la convention de gestion relative à la compétence ' Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme ' de la commune de Puylobier**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

83. **FBPA-083-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n°5 à la convention de gestion relative à la compétence "Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme" de la commune de Rognes**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

84. **FBPA-084-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n° 5 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Rousset**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

85. **FBPA-085-15/12/2022-CM - Approbation des avenants n°5 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" et "Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme" de la commune de Saint-Cannat**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

86. **FBPA-086-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n° 4 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" ZAC des Vergeras de la commune de Saint-Estève-Janson**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

87. **FBPA-087-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n° 5 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Saint-Paul–Lez-Durance**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

88. **FBPA-088-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n°5 à la convention de gestion relative à la compétence "Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme" de la commune de Simiane-Collongue**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

89. **FBPA-089-15/12/2022-CM - Approbation des avenants n°5 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" et "Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme" de la commune de Trets**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

90. **FBPA-090-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n°5 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Venelles**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

91. **FBPA-091-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n° 5 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones**

d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Vitrolles

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

92. **FBPA-092-15/12/2022-CM - Approbation d'une convention avec la commune de Velaux pour la réalisation de prestations spécifiques d'entretien des zones d'activités**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

93. **FBPA-093-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de gestion au titre de l'éclairage public sur le territoire de la commune de Marseille**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

94. **FBPA-094-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n°4 à la convention de gestion au titre de l'éclairage public de la commune de Carnoux-en-Provence**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

95. **FBPA-095-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n° 4 à la convention de gestion au titre de l'éclairage public de la commune de Carry-Le-Rouet**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

96. **FBPA-096-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n°4 à la convention de gestion au titre de l'éclairage public de la commune de Cassis**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

97. **FBPA-097-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n°4 à la convention de gestion au titre de l'éclairage public de la commune de Châteauneuf-Les-Martigues**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

98. **FBPA-098-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n°4 à la convention de gestion au titre de l'éclairage public de la commune d'Ensuès-La-Redonne**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

99. **FBPA-099-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n°4 à la convention de gestion au titre de l'éclairage public de la commune de Gignac-La-Nerthe**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

100. **FBPA-100-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n°4 à la convention de gestion au titre de l'éclairage public de la commune de La Ciotat**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

101. **FBPA-101-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n°4 à la convention de gestion au titre de l'éclairage public de la commune du Rove**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

102. **FBPA-102-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n°4 à la convention de gestion au titre de l'éclairage public de la commune de Plan-de-Cuques**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

103. **FBPA-103-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n°4 à la convention de gestion au titre de l'éclairage public de la commune de Roquefort La Bédoule**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

104. **FBPA-104-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n°4 à la convention de gestion au titre de l'éclairage public de la commune de Saint Victoret**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

105. **FBPA-105-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n°4 à la convention de gestion au titre de l'éclairage public de la commune de Septèmes-Les-Vallons**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

106. **FBPA-106-15/12/2022-CM - Approbation de la convention de gestion "voirie" et ' espaces publics ' de la commune de Grans**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

PATRIMOINE NATUREL, AGRICULTURE, VITICULTURE, RURALITÉ (16h15)

107. AGRI-001-15/12/2022-CM - Présentation de l'avis du Conseil de développement métropolitain du 29 septembre 2022 "pour une agriculture métropolitaine forte, nourricière et accessible"

Madame LA PRÉSIDENTE.- Nous avons le rapport 107 de M. Burle.

Monsieur Christian BURLE.- Madame la Présidente, chers collègues, je présente le rapport concernant l'avis du Conseil de développement qui s'est réuni ici, dans cette enceinte. Et on a parlé agriculture, indépendance alimentaire. Je crois que l'on est un petit peu dans le vif du sujet. On a développé avec le Conseil de développement une politique commune, j'allais dire, avec la Métropole bien entendu, mais aussi avec tous les grands acteurs, toutes les communes ici représentées, y compris Marseille bien entendu, pour toute la politique périurbaine, agricole.

Il va de soi que l'indépendance alimentaire est une des premières indépendances, j'allais presque dire, avant l'indépendance financière dont vous nous parlez tout à l'heure. Mais c'est vrai qu'il est peut-être plus important de manger qu'autre chose. Et il faut faire attention à nos terres agricoles, et en tout cas les conserver. Et dans le cadre de zéro artificialisation, le conseil communautaire, avec l'avis général de tout le monde, et y compris Madame la Présidente, et de la Métropole, nous avons demandé à vraiment geler les espaces agricoles, même si aujourd'hui on doit considérer qu'une grande partie de ces espaces agricoles sont malheureusement incultes pour des raisons économiques. Mais on pourra y revenir un petit peu tout à l'heure si vous voulez.

Néanmoins, il est important de les geler pour ne pas que cela devienne des espaces naturels, et que demain ils ne puissent plus être récupérés par l'agriculture. On parle pour nos enfants, nos petits-enfants, nos arrières petits-enfants. Il est important que si dans quelques années, quelques dizaines d'années, on devait avoir besoin de terres agricoles et que sur ces terres agricoles, il y a des arbres qui ont poussé, que nous puissions les récupérer pour manger. Cela me paraît la moindre des choses. Mais il faut le dire clairement, parce qu'aujourd'hui on ne peut pas le faire. On est soumis à certaines lois, par où venir ? Elles sont assez vieilles, puisqu'il paraît que c'est Colbert qui les a fait voter. Voyez un petit peu.

Mais elles sont toujours en application. Et en tout cas, la persévérance de notre administration centrale nous met de temps en temps quelques freins par rapport à cette loi. On était à l'unanimité, je pense, de toutes les personnes qui étaient ici présentes, pour aller dans ce sens. En sachant bien entendu que c'est l'économie qui gère aussi l'agriculture. Et je pense que Madame la Présidente, et on en a parlé à maintes reprises, va proposer quelque chose de fort, en tout cas à l'agriculture et au Ministre de l'Agriculture, s'ils viennent en janvier nous visiter, en particulier sur le périurbain agricole et sur les circuits courts.

Je pense qu'il est important de faire ce que l'on a fait, à un moment donné, d'avoir des zones particulières et en tout cas exonérées de taxe, pour que les agriculteurs puissent enfin vivre de leur travail. Avoir ces zones me paraît important. Et en tout cas Madame la Présidente présentera tout cela au Ministre pour aller de l'avant.

Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Burle. Mme Helfter-Noah a demandé la parole, allez-y, Madame.

Madame Prune HELFTER-NOAH.- Madame la Présidente, chers collègues, je souhaitais intervenir sur cet avis qui est, il me semble, essentiel. Il est vrai que nous avons parfois des divergences, les uns, les unes et les autres, qui portent sur quelques grandes questions qui sont plus philosophiques que politiques d'ailleurs. Le poids des déterminismes sociaux sur les destinées individuelles, le rôle des normes et régulations dans l'activité économique, ou bien encore la fonction de réduction des inégalités de la puissance publique.

Mais cet avis montre, je crois, que nous pouvons nous retrouver, et avec l'ensemble de la population, sur quelques grands enjeux qui engagent la survie de la planète

et de l'espèce humaine. Cet avis porte sur la question de la souveraineté alimentaire, à laquelle chacune et chacun a, je crois, été sensibilisé avec la crise du Covid et la période de confinement, mais aussi avec l'inflation actuelle et la crise en Ukraine.

Il faut partir d'un constat, comme le fait cet avis, qui est absolument dramatique, qui est le fait que la Métropole a perdu le tiers de ces terres agricoles en 50 ans, et que si rien n'est fait, d'ici 150 ans, c'est-à-dire quand les petits enfants de nos arrières petits-enfants mourront, il n'y aura plus de terres agricoles dans la Métropole.

Pour éviter cela, le conseil de développement métropolitain fait quelques propositions très concrètes, dont nous aurions intérêt, je crois, à tenir compte. La première de ces propositions, c'est de sanctuariser les terres agricoles, d'interdire toute construction sur les terres arables, et de remettre en agriculture les friches agricoles.

Un petit mot à cet égard sur la zone de Pertuis, où 87 Ha sont actuellement menacés par la création d'un complexe industriel. Je remercie justement les militants qui ont mis cette question en évidence, et la Présidente de la Métropole qui a accepté de créer une autre commission pour réfléchir à la pertinence de ce projet.

La deuxième piste évoquée, c'est de soutenir le métier d'agriculteur, comme vous le disiez, Monsieur, tout à l'heure. La troisième piste consiste à rapprocher les consommateurs locaux des productions locales, en développant le bio notamment, y compris dans les cantines.

Pour conclure, je vous remercie, vous félicite pour ce travail extrêmement clair et synthétique qui permet de mettre en évidence un enjeu central de souveraineté alimentaire, et met en évidence quelques pistes pour y parvenir.

Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame, pour vos propos. Sur ce, pas d'autre intervention, pas d'observation, pas d'opposition ? (*Aucune.*)

Le rapport est adopté.

108. AGRI-002-15/12/2022-CM - Approbation de la prolongation et du rééchelonnement des crédits de paiement de l'opération d'investissement 'Préservation et Valorisation des Espaces Forestiers de la Métropole Aix Marseille-Provence'

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Arduin sur le 108. Avis favorable de la commission ? Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je rapporte les rapports suivants car Monsieur Frégeac est momentanément absent, mais il va vite nous revenir. Les rapports 109 et 110 ont eu un avis favorable de la commission. Est-ce qu'il y a des observations ? Pas d'observation, pas d'opposition ?

109. AGRI-003-15/12/2022-CM - Grand Site Concors Sainte-Victoire - Mise à jour de la liste des produits inscrits sur la grille tarifaire de la régie de recettes

Le rapport est adopté.

110. AGRI-004-15/12/2022-CM - Candidature de la Métropole Aix-MarseilleProvence comme structure animatrice des sites Natura 2000 "Montagne Sainte-Victoire" et à la Présidence du Comité de pilotage 2023-2025

Le rapport est adopté.

TRANSPORTS, MOBILITÉ DURABLE (16h20)

111. MOB-001-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n° 11 relatif au contrat d'exploitation de service de la Régie des Transports (RDT 13) avec la Métropole Aix-Marseille-Provence

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

H. Pons ne prend pas part au vote.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Pons, rapports 112 à 118.

Monsieur Henri PONS.- Avis favorable de la Commission, Madame la Présidente, très synthétiquement parlant.

Le rapport est adopté.

Madame LA PRÉSIDENTE.- J'ai des demandes d'intervention sur le 112. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention sur les rapports 112 à 118 ? On passe sur le 112, Madame Helfter-Noah, vous avez la parole.

Madame Prune HELFTER-NOAH.- Madame la Présidente, je voulais utiliser l'occasion de ce rapport sur l'avenant n°18 au contrat de délégation de service public avec la RTM, pour revenir rapidement sur la restructuration en cours du réseau de bus de Marseille, qui fait actuellement l'objet d'une large concertation pour aboutir à une mise en œuvre à échéance 2025. Je me félicite de la démarche entreprise pour améliorer le service rendu aux usagers des bus marseillais, qui demeurent le premier mode de transport public par le nombre de kilomètres parcourus, bien sûr, mais aussi parce que 60 % des Marseillais ne disposent pas d'une station de métro ou de tramway accessible à moins de 10 minutes à pied de chez eux.

Et à nouveau, je constate que servir l'intérêt des habitants constitue la seule manière de respecter notre mandat, que l'on soit de droite ou de gauche. Je vous remercie également d'associer la ville, les mairies de secteur, mais aussi les usagers à cette concertation. Il est normal que l'avis des usagers soit pris en compte dans le cadre de cette réforme. J'ai dû être, je pense, l'une des premières usagères aujourd'hui à tester le questionnaire en ligne.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Ça marche ?

Madame Prune HELFTER-NOAH.- Ça marche presque. Il faudrait revoir les questions 5 et 8. Mais c'est une démarche qui est tout à fait exemplaire. Je me réjouis notamment qu'il soit bientôt mis fin à cette anomalie que constitue aujourd'hui le fait que dans la deuxième ville de France, les bus ne circulent plus après 21h00, puisqu'il est prévu d'allonger fortement l'amplitude horaire des lignes principales.

Et à cet égard, nous rappelons que la ville de Marseille souhaite que la fréquence des bus en soirée soit maintenue à un niveau élevé, qui pourrait être par exemple d'un bus toutes les 15 minutes, comme le propose le questionnaire, pour que le bus constitue un mode réellement attractif de transport, et que les usagères et les usagers soient en sécurité, y compris le soir. Une amplitude élevée pourrait être maintenue également pour les lignes standards.

Pour conclure, je remercie à nouveau, chaleureusement la Métropole et la RTM de s'atteler à ce chantier essentiel qui est susceptible d'entraîner des impacts positifs,

extrêmement importants sur la vie quotidienne. Des Marseillaises et des Marseillais sur l'attractivité économique et touristique de la ville, et sur le niveau de pollution de la ville.

Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame. Rien à rajouter de plus. On va regarder les questions 5 et 8. J'ai demandé à Monsieur Pons de regarder, je ne suis pas encore allée dessus pour voir ce qu'il y avait comme anomalie. Mais on va, bien entendu s'il y en a, les rectifier. Je vous en remercie.

112. MOB-002-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n° 18 relatif au contrat d'exploitation de service de transport public urbain avec la Régie des Transports Métropolitains (RTM)

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

C. Pila ne prend pas part au vote

113. MOB-003-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n°6 au Contrat d'Obligation de Service Public pour l'exploitation et la gestion du réseau de transport public de voyageurs du Pays d'Aubagne et de l'Étoile

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

114. MOB-004-15/12/2022-CM - Approbation de mesures exceptionnelles pour emprunter les services de la Métropole Mobilité

Le rapport est adopté.

115. MOB-005-15/12/2022-CM - Lancement de la procédure de transfert de la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique sur la zone commerciale de Plan-de-Campagne

Le rapport est adopté.

116. MOB-006-15/12/2022-CM - Approbation du principe de lancement d'un contrat de délégation de service public pour l'exploitation de 5 parcs de stationnement à Cassis

Le rapport est adopté.

117. MOB-007-15/12/2022-CM - Approbation de la modification de la gamme tarifaire inhérente à l'utilisation des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) métropolitaines

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

118. MOB-008-15/12/2022-CM - Approbation des Conditions Générales d'Utilisation du Service de vélos à assistance électrique en libre-service "levélo" sur la commune de Marseille

Le rapport est adopté.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Ginoux, rapports 119 et 120, il a eu un avis favorable de la commission.

- 119. MOB-009-15/12/2022-CM - Approbation des droits de voirie pour l'occupation du domaine public routier métropolitain et des tarifs annexes applicables sur le territoire des communes de l'ex-territoire Marseille Provence pour l'année 2023**

Le rapport est adopté.

- 120. MOB-010-15/12/2022-CM - Redevance d'occupation du domaine public routier et Tarifs de location des infrastructures de génie civil - Tarification 2023 sur le Secteur du Pays d'Aix**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

COHÉRENCE TERRITORIALE, PLANIFICATION, POLITIQUE FONCIÈRE, URBANISME ET AMÉNAGEMENT (16h26)

- 121. URBA-001-15/12/2022-CM - Plan local d'Urbanisme d'Istres - Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable**

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Montécot, du rapport 121 au rapport 149.

Monsieur Pascal MONTECOT.- Avis favorable de la commission, des décisions importantes d'urbanisme pour toutes nos communes et il y a surtout la 121 qui est le PADD de la ville d'Istres, qui est un débat sur les orientations en général. La personne la mieux placée pour en parler, c'est le maire d'Istres, mon cher François.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur le Maire d'Istres, Monsieur Bernardini.

Monsieur François BERNARDINI.- Je m'excuse auprès de mes collègues, parce que le PLU d'une ville intéresse essentiellement celle-ci. Après, on peut avoir un air distant. Et je suis obligé quand même, puisqu'il y a un débat formel qui est institué, de vous dire quelques mots à ce sujet.

Le PLU a été arrêté au Conseil métropolitain le 5 mai 2022. Il a suivi un parcours administratif, et il a eu quelques avis recueillis, notamment ceux émanant de l'État.

La commune développe dans son PLU deux projets phares : le projet du Grand Bayanne, l'aménagement de la limite Nord de la ville, qui a pour objectif de répondre aux besoins en logement de la BA125, qui se renforce en donnant la seule base aérienne de notre pays pour les opérations extérieures, et qui va de plus devenir le Roissy militaire.

Il est prévu la délocalisation de la cité Bayanne qui ne correspond plus à une norme d'habitabilité pour l'armée : logements vétustes, coût surélevé de réhabilitation, vue des logements sur une base classée secret défense.

Les logements sont reconstruits sur le secteur du Grand Bayanne, c'est le nouveau quartier, en prenant en compte les nouveaux modes d'habitat. Grand Bayanne avec des logements et des équipements : collèges, résidences personnes âgées...) sera desservie par une ligne de Bus à Haut Niveau de Service, inscrite au Plan de Mobilité Métropolitain, reliant le centre-ville et la gare SNCF à la Base Aérienne et au pôle d'activités du Tub ».

L'actuelle cité Bayanne, isolée entre la base aérienne et la zone d'activités, sera détruite, et le foncier sera reconverti pour étendre la zone d'activités.

L'écoquartier de Rassuen, deuxième projet phare, c'est un aménagement de la limite Sud de la ville. Ce projet repose sur la requalification d'une friche industrielle grandement polluée, et qui demanderait une quarantaine de millions pour mettre ce site en exploitation et en protection, située à l'entrée de la ville. L'activité a cessé depuis la fin des années 80. Il s'agira de dépolluer le site à travers la réalisation d'un écoquartier et d'un site de loisirs structurants, en aménageant un golf éco-durable.

Ce projet est à proximité immédiate de la gare SNCF de Rassuen qui, elle-même, doit être renforcée et desservie par un BHNS inscrit au Plan de Mobilité Métropolitain.

D'autre part, la limite Est de la ville, l'Étang de Berre avec les travaux qui démarrent pour l'extension du port des Heures Claires, le PLU vient de faire l'objet d'une procédure de Déclaration de Projet qui aboutit.

Enfin, la limite Ouest de la ville où se trouve la base aérienne, le PLU confirme la volonté des élus de tirer le meilleur parti de la force économique que constitue la base, sa renommée, ses industriels (Dassault), pour en renforcer la valeur économique avec la confirmation du rôle majeur que doit jouer le pôle aéronautique pour lequel une SEM a été créée, à laquelle participe grandement la Métropole.

Les habitants doivent pouvoir trouver des points positifs à cette base nucléaire vecteur de nuisances, qui a été modifié au niveau de la haute sécurité, grâce au développement de la formation, de la recherche, de l'emploi, de l'industrie, en complémentarité, avec le pôle de Marignane en rive Est de l'Étang de Berre, pour fournir des emplois appropriés.

Au cœur de l'urbain, l'optimisation du foncier, densification maîtrisée des formes urbaines, renforcement des pôles commerciaux, développement de la *mobilité douce*, affirmation de la trame verte de l'agriculture urbaine et lutte contre les îlots de chaleur.

La ville bâtit ses limites, maîtrise son cœur, se relie aux pôles majeurs de l'Ouest de l'Étang de Berre grâce à la future liaison Fos-Salon et en préservant, bien sûr, tous les aspects pas très éloignés, les ressources et milieux naturels (cossoul de Crau, étang, en milieu naturel, avec un élément essentiel, la prise en compte des risques naturels : feu de forêt, glissement de terrain et argile.

Dans le cas qui nous intéresse, c'est-à-dire, l'objectif à fixer : la croissance de la population annoncée précédemment ; un taux moyen annuel de croissance d'environ 0,8 % à polariser sur les villes structurantes de Martigues, Istres et Miramas.

Un taux de croissance moyen de la population à hauteur de 0,4 % par an, a été retenu pour le PLU, conformément aux objectifs annoncés dans le SRADDET.

D'où maintenant la prise en compte des avis de l'État, suite à l'arrêt de projet. Pour tenir compte de l'avis de l'État, des secteurs de projets ont été reportés ou réduits, nécessitant le débat de ce nouveau PADD :

Report du secteur d'habitat de Mas Neuf, en continuité du pôle multimodal de Miramas et aussi des terrains économiques situés sur la ville d'Istres, mais très éloignés du centre-ville,

Suppression d'une centrale photovoltaïque de Sulauze,

Réduction significative de la surface du projet d'habitat sur le Grand Bayanne.

De plus, la commune se positionne dans une démarche vertueuse, en réduisant son objectif de consommation de l'espace de près de 50 % par rapport aux 10 dernières années, alors même que la loi climat et résilience ne s'applique pas à ce PLU.

Voilà, Madame la Présidente, j'en ai terminé. Je sais bien que c'est un peu rébarbatif.

Madame LA PRÉSIDENTE. - C'est obligatoire, Monsieur le Maire. Il n'y a pas d'observation particulière ou des questions particulières sur ce PLU d'Istres ? Monsieur Montécot.

Monsieur Pascal MONTÉCOT. - Madame la Présidente, on prend acte de ce débat sur ce PADD de la ville d'Istres. Tous ces grands projets, cher François, seront intégrés bien sûr au SCoT et je voudrais remercier, bien sûr, le travail en commun des services de la Métropole et de la ville d'Istres.

Merci à toi, François.

Madame LA PRÉSIDENTE. - Merci, Monsieur Montécot.

Pas d'autre observation, pas d'opposition ? Bien sûr, M. Bernardini ne prend pas part au vote.

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez
F. Bernardini ne prend pas part au vote.

122. URBA-002-15/12/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Port-Saint-Louis-Du-Rhône - Justification de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUEb pour l'extension de la zone d'activités de Maleborge située dans le périmètre de la Zone-Industrialo-Portuaire dans le cadre de la modification n°2

Le rapport est adopté.

123. URBA-003-15/12/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Port-Saint-Louis-Du-Rhône - Justification de l'ouverture à l'urbanisation partielle de la zone 2AUEc située dans le périmètre de la Zone Industrialo-portuaire en bordure de la RD 268 dans le cadre de la modification n°3

Le rapport est adopté.

124. URBA-004-15/12/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Port-Saint-Louis-Du-Rhône - Justification de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUEa située dans le périmètre de la Zone Industrialo-Portuaire, pour permettre l'aménagement de zones dédiées à la logistique au Sud-Ouest de la plateforme actuelle de Distriport dans le cadre de la modification n°4

Le rapport est adopté.

125. URBA-005-15/12/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aubagne - Bilan de la mise à disposition du dossier au public et approbation de la modification simplifiée n°1

Le rapport est adopté.

126. URBA-006-15/12/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Mitre-les-Remparts - Engagement de la procédure de modification n°2

Le rapport est adopté.

127. URBA-007-15/12/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Mitre-les-Remparts - Modification n°1 - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation

Le rapport est adopté.

128. URBA-008-15/12/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Marc-Jaumegarde - Approbation de la modification n°2

Le rapport est adopté.

129. URBA-009-15/12/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Charleval - Approbation de la modification n°3

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

130. URBA-010-15/12/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Charleval - Approbation de la révision alléguée n°1

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

131. URBA-011-15/12/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Velaux - Approbation de la modification n°3

Le rapport est adopté.

132. URBA-012-15/12/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aix-en-Provence- Révision alléguée n°3 - Arrêt des modalités de collaboration avec la commune

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

133. URBA-013-15/12/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aix-en-Provence - Révision alléguée n°3 - Prescription et définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation

Le rapport est adopté.

134. URBA-014-15/12/2022-CM - Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de la commune d'Aix-en-Provence - Avis sur l'évolution de l'objet de la modification n°1

Le rapport est adopté.

135. URBA-015-15/12/2022-CM - Approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial avec la Société civile de construction vente Camp Sarlier, Parc d'activités de Camp de Sarlier à Aubagne

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

136. URBA-016-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant 1 à la convention de Projet Urbain Partenarial entre la Mairie du Puy-Sainte-Réparate, la société CS INVEST et la Métropole Aix-Marseille-Provence pour l'opération du Grand Vallat au Puy-Sainte-Réparate

Le rapport est adopté.

137. URBA-017-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant 11 à la convention de concession de la Savine à Marseille 15eme arrondissement

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

138. URBA-018-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant 28 à la convention de concession de la Zone d'Aménagement Concerté de Saint Just à Marseille 4eme et 13eme arrondissements

Le rapport est adopté.

139. URBA-019-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n°22 à la Concession d'aménagement de la Capelette à Marseille 9ème et 10ème arrondissements passée avec la Soleam

Le rapport est adopté.

140. URBA-020-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant 2 au contrat de concession de la Zone d'Aménagement Concerté La Campanelle à La Ciotat avec Bouygues Immobilier

Le rapport est adopté.

141. URBA-021-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n°2 à la convention d'avance de trésorerie de la Concession d'Aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté des Vigneaux à Cuges-les-Pins - SEM Façonéo

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

142. URBA-022-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant 7 au traité de concession d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté des Vigneaux à Cuges-les-Pins - SEM Façonéo

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

- 143. URBA-023-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n° 8 à la Convention Publique d'Aménagement pour la réalisation de la Zone d'Aménagement Concertée de Lavalduc à Fos-sur-Mer**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

- 144. URBA-024-15/12/2022-CM - Approbation du dossier de réalisation et du programme des équipements publics de la Zone d'Aménagement Concerté du Val de Durance II à Peyrolles-en-Provence**

Le rapport est adopté.

- 145. URBA-025-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n° 5 à la concession d'aménagement avec SPLA Pays d'Aix Territoires pour la rénovation du centre ancien de Trets**

Le rapport est adopté.

- 146. URBA-026-15/12/2022-CM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité établi au 31 décembre 2021 - Concession d'aménagement du Vallon de Malpassé à Marseille 13ème arrondissement passée avec la SOLEAM - Approbation de l'avenant 11**

Le rapport est adopté.

Y. Moraine ne prend pas part au vote.

Abstentions de C. Agius, C. Dudieuzère, S. Ravier, S. Grech

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

(C. Burle quitte la séance pour le vote des 3 rapports concernant le MIN.)

- 147. URBA-027-15/12/2022-CM - Résiliation pour motif d'intérêt général du contrat de concession n°73-53 du 18 décembre 1972 relatif à la gestion et à l'extension du Marché d'Intérêt National de Marseille**

Madame LA PRÉSIDENTE.- Les membres du futur conseil d'administration du MIN sont :

Monsieur Burle,

Monsieur Rivoallan,

Monsieur Barret,

Monsieur Rossi,

Monsieur Pons,

Monsieur Ciot,

Monsieur Brument,

Madame Semerdjian,

Monsieur Galtier,

Monsieur Signes.

Pas d'autre observation ? (*Aucune.*) Pas d'opposition ? (*Aucune.*)

Le rapport est adopté.

C. Burle, J-B. Rivoallan, G. Barret, D. Rossi, H. Pons, J-D. Ciot, R. Brument, L. Semerdjian, D. Galtier, J-M. Signes, S. Ghali, P. Huguet ne prennent pas part au vote.

148. URBA-028-15/12/2022-CM - Marché d'Intérêt National de Marseille - Création d'une Société Publique Locale

Monsieur Sébastien BARLES. - Merci, Madame la Présidente. Ce rapport est une bonne nouvelle. La SPL nouvellement créée va enfin permettre de réaliser la métamorphose du MIN en un site emblématique, en un site majeur pour la transition écologique de notre ville.

Le projet de surélévation du MIN avec la création d'une dalle de 12 Ha au-dessus des halls des grossistes va permettre la réalisation de deux projets : un premier projet, avec une plateforme logistique décarbonée à l'entrée de la ville, pas loin de la lisière de l'entrée de la ZFE, qui va permettre à la fois de décongestionner et de dépolluer le cœur de ville de Marseille, avec une logistique décarbonée.

Et par ailleurs, il y a un deuxième projet qui est extrêmement intéressant : c'est la couverture de l'ensemble des hangars en photovoltaïque et en autoconsommation collective qui va permettre de produire, ce sera la plus grosse centrale photovoltaïque de France, centrale urbaine, bien évidemment, pas centrale au sol. Mais ce sera la plus grosse centrale en France si ce projet se réalise. Qui plus est, cet outil juridique, cette nouvelle SPL, va permettre de réaliser ce projet de métamorphose du MIN, c'est essentiel.

C'est essentiel également parce que ce sont des projets phares dans le cadre de la candidature qui est portée aujourd'hui par la Région, par la Métropole et par la Ville de Marseille sur les 100 villes climatiquement neutres. On travaille dans les commissions conjointement avec l'ensemble des services des trois collectivités. C'est un projet qui est exemplaire et qui va enfin pouvoir être réalisé, j'espère, dans les prochains mois.

Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE. - Merci, Monsieur Barles. Monsieur Pons.

Monsieur Henri PONS. - Merci de m'avoir donné la parole, Madame la Présidente. D'abord pour remercier Monsieur Barles de partager nos projets, et juste pour spécifier un petit point : nous avons organisé, c'était le directeur du MIN qui devait organiser cela avec son conseil d'administration et ses employés. Il était organisé une réunion, il était venu le directeur France, la caisse dépôt et consignation, appelée banque du territoire, et qui avait dit que ce projet du MIN sur Marseille était un des projets phares des 30 prochaines années. Je voudrais vous dire que c'est quand même une garantie d'une bonne sécurité de réussite sur ce projet, je l'espère, et porté par la Métropole, comme vous l'avez dit.

Merci, Monsieur Barles.

Madame LA PRÉSIDENTE. - Merci, Messieurs. Sur ce projet, pas d'opposition ? (*Aucune.*)

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Agius, C. Dudieuzère, S. Ravier, S. Grech

C. Burle, J-B. Rivoallan, G. Barret, D. Rossi, H. Pons, J-D. Ciot, R. Brument,
L. Semerdjian, D. Galtier, J-M. Signes, S. Ghali, P. Huguet ne prennent pas part au vote.

149. URBA-029-15/12/2022-CM - Marché d'Intérêt National - Approbation de l'avenant 16

Le rapport est adopté.

C. Burle, J-B. Rivoallan, G. Barret, D. Rossi, H. Pons, J-D. Ciot, R. Brument,
L. Semerdjian, D. Galtier, J-M. Signes, S. Ghali, P. Huguet ne prennent pas part au vote.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Amiraty, rapports 150 à 152.

Monsieur Christian AMIRATY.- Avis favorable de la commission pour ces trois rapports.

Madame LA PRÉSIDENTE. Sur ces trois rapports, pas d'observation ? (*Aucune.*)

150. URBA-030-15/12/2022-CM - Délégation du Droit de Prémption Urbain et du Droit de Prémption Urbain Renforcé par la Métropole Aix-Marseille-Provence sur le périmètre de Marseille-Provence

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

151. URBA-031-15/12/2022-CM - Institution et Évolution du Droit de Prémption Urbain Simple et Renforcé par la Métropole Aix-Marseille-Provence sur le périmètre de Marseille Provence

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

152. URBA-032-15/12/2022-CM - Institution droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Martigues

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

COHÉSION SOCIALE, HABITAT, LOGEMENT (16h39)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur David Ytier pour les rapports 153 à 157.
Des observations ? Oui, j'ai deux demandes d'intervention sur le rapport 155.

153. CHL-001-15/12/2022-CM - Concession d'aménagement RHI Saint Mauront-Gaillard à Marseille 3ème arrondissement passée avec la SOLEAM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité établi au 31 décembre 2020 - Approbation de l'avenant 16

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe une Métropole du Bien Commun
Abstentions de C. Agius, C. Dudieuzère, S. Ravier, S. Grech
Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez
Y. Moraine ne prend pas part au vote.

154. CHL-002-15/12/2022-CM - Concession d'Eradication de l'Habitat Indigne lot 1 passée avec Marseille Habitat à Marseille 1er, 5ème, 6ème, 7ème, 8ème, 9ème, 10ème, 11ème, 12ème arrondissements, Grands Carmes et Hôtel de Ville 2ème et Blancarde et Cinq avenues dans le 4ème - Approbation du Compte rendu annuel à la Collectivité au 31 décembre 2021 - Approbation de l'avenant 29

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Agius, C. Dudieuzère, S. Ravier, S. Grech

155. CHL-003-15/12/2022-CM - Candidature au dispositif expérimental d'encadrement des loyers pour la commune de Marseille

Madame LA PRÉSIDENTE.- J'ai une demande d'intervention de Monsieur Ravier ? (Non.) Très bien.

Pas d'autre demande d'intervention ? Madame Camard, oui bien sûr.

Madame Sophie CAMARD.- C'est une délibération importante pour nous, l'encadrement des loyers. Je voulais vous remercier, Madame la Présidente, même si je sais que vous n'êtes pas d'accord sur le fond, de nous permettre de déposer cette candidature au dispositif expérimental d'encadrement des loyers pour la commune de Marseille. Le processus n'est pas fini, il faudra que l'État réponde. C'est assez long. Quand vous êtes pour l'encadrement des loyers, je peux vous dire que les étapes sont longues, mais pour nous, cela reste nécessaire face à la flambée des prix que connaissent nos concitoyens et l'année difficile qui s'annonce, sans doute, pour le pouvoir d'achat des habitants.

Je vous remercie de voter cette délibération.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Ytier.

Monsieur David YTIER.- Oui, Madame la Présidente. Cette délibération acte la promesse que vous aviez faite au dernier Conseil métropolitain sur l'encadrement des loyers, à savoir que malgré notre opposition sur l'application de ce dispositif, vous ne souhaitez pas faire obstruction à la volonté souveraine du Conseil municipal de Marseille. Et par conséquent, vous avez sollicité le Ministre pour savoir si ce dispositif pouvait être circonscrit seulement à la ville de Marseille.

Il se trouve que depuis votre courrier, le Ministre nous a répondu et est venu à Marseille en confirmant ce que le courrier avait dit, à savoir qu'il étudierait la candidature circonscrite seulement à Marseille, et qu'il ne pourra pas, de toute façon, l'étendre au reste de la Métropole. Par conséquent, vous tenez votre promesse et vous présentez cette délibération qui vise à transmettre, comme l'a souhaité le Ministre, la candidature seulement de Marseille, au dispositif d'encadrement des loyers.

Pour autant, comme on vient de le redire, nous sommes plutôt défavorables à ce dispositif, et je ne reviens pas sur les raisons que j'ai pu détailler la dernière fois. C'est la raison pour laquelle je propose, Madame la Présidente, que ceux qui sont contre l'encadrement des loyers puissent ne pas prendre part au vote, pour laisser seulement ceux qui sont favorables à cette candidature prendre part au vote, et permettre la transmission à l'État de cette candidature de Marseille.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Ytier. Nous allons passer au vote.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix - Pays d'Aix

Vote contre de G. Teissier

Votes contre de C. Dudieuzère, S. Ravier, S. Grech

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

Le groupe Une Volonté pour la Métropole et C. Amiraty ne prennent pas part au vote.

Madame LA PRÉSIDENTE.- L'expérimentation peut commencer, et je serai extrêmement attentive à ce que si cette expérimentation arrive au bout, elle ne soit pas généralisée à l'ensemble des communes, parce qu'à ce moment, j'y mettrai un veto de ma part. Bon courage.

156. CHL-004-15/12/2022-CM - Autorisation préalable de mise en location des logements privés sur le centre ancien d'Aubagne - Report de l'entrée en vigueur du dispositif

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

157. CHL-005-15/12/2022-CM - Tarification Métropolitaine des aires d'accueil des gens du Voyage 2022-2023

Le rapport est adopté.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Alvarez pour les rapports 158 à 160. Le rapport 159 est retiré. Avis favorable de la commission. Pas d'observation ? (*Aucune.*)

158. CHL-006-15/12/2022-CM - Programme Opérationnel National Fonds Social Européen (PON FSE 2014-2020) - Approbation des opérations retenues pour la période de programmation 2018-2022 au titre des appels à projets publiés en juin 2022

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

159. CHL-007-15/12/2022-CM

Dossier retiré.

160. CHL-008-15/12/2022-CM - Projets de renouvellement urbain cofinancés par l'ANRU dans le cadre du NPNRU des villes de Martigues et de Port-de-Bouc - Approbation des objectifs et des modalités de la concertation réglementaire

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Agius, C. Dudieuzère, S. Ravier, S. Grech

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

L. Royer-Perreaut ne prend pas part au vote.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je présente les rapports 161 et 162 qui ont reçu un avis favorable de la commission. Pas d'observation ? (*Aucune.*)

161. CHL-009-15/12/2022-CM - Opération d'aménagement et de renouvellement urbain "Intervention Multisites" - Approbation du traité de concession d'aménagement - Attribution à la SPLA-IN Aix-Marseille-Provence

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

L. Royer-Perreaut et D. Ytier ne prennent pas part au vote.

162. CHL-010-15/12/2022-CM - PPA - Opérations d'aménagement et de renouvellement urbain "Noailles" et "Cœur Belle de Mai" - Approbation du traité de concession d'aménagement - Attribution à la SPLA-IN Aix-Marseille-Provence

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

L. Royer-Perreaut et D. Ytier ne prennent pas part au vote.

**TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE, CYCLE DE L'EAU, MER ET LITTORAL
(16h44)**

163. TCM-001-15/12/2022-CM - Approbation des cartes de bruit stratégiques liées aux nuisances issues du bruit ferré

Madame LA PRÉSIDENTE.- J'ai une demande d'intervention de Monsieur Barles.

Monsieur Sébastien BARLES.- Sur ce rapport qui est lié aux politiques mises en place par la Métropole sur la rénovation énergétique, je voudrais lancer une forme d'alerte sur cette question majeure dans un contexte de crise énergétique aiguë, avec une augmentation du coût de l'énergie. C'est un sujet majeur, parce que cela lie très clairement la question de la crise écologique de la crise climatique, de l'urgence climatique, mais également de l'urgence sociale. Et on voit bien aujourd'hui que l'on est dans une double impasse.

On est d'abord dans une impasse liée au fait que l'on dispose d'un arsenal de mesure et de dispositif qui sont évoqués d'ailleurs dans cette délibération avec MaPrimeRénov' portée par l'État, avec le projet porté par le département de Provence et que l'on rénove. La Métropole qui a une politique volontariste également avec le SARE. Mais on voit bien que l'on n'y est pas, le compte n'y est pas. On est dans des dispositifs qui saupoudrent, qui sont souvent ignorés par les propriétaires, ou les copropriétaires. On n'a pas de dispositif majeur.

Et par ailleurs, on a des filières qui ne sont pas du tout adaptées à une massification. Il y a cette nécessité d'une massification de la rénovation, et en même temps, on ne soutient pas suffisamment les filières. Et c'est la raison pour laquelle, il faudrait aller - et certaines collectivités plaident pour cela - vers un système de massification qui passerait par une avance, une obligation de travaux avec avance de l'État sous forme de prêt hypothécaire. Il y aurait une garantie hypothécaire pour l'État. Cela ne rentrerait pas dans la dette de l'État, et cela permettrait de redéployer les crédits de MaPrimeRénov', les 5 milliards de MaPrimeRénov', sur la structuration de filière, le fait que l'on ait de l'approvisionnement de matériaux biosourcés à l'entrée des grandes villes et que l'on puisse former les professionnels du bâtiment à tous ces enjeux d'éco rénovation et de construction écologiquement soutenable.

C'est un levier qui est essentiel, il faut que l'on arrive à porter collectivement cette demande de massification par ce levier. Et par ailleurs, il faut que l'on arrive à travailler, à mieux articuler peut-être, via l'ALEC qui fait un travail d'orientation, à trouver un guichet unique Métropole, ville de Marseille, notamment sur le territoire de la ville de Marseille, pour mieux orienter et inciter très fortement les copros, inciter très fortement les bailleurs sociaux à entamer les travaux de rénovation énergétique. C'est essentiel pour des questions de justice sociale notamment.

Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. Monsieur Gruvel a demandé la parole, et M. Pena également. Monsieur Gruvel.

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL.- Madame la Présidente, c'est une observation aussi rapide qu'importante, et qui ne peut que vous toucher ainsi que l'ensemble des conseillers, tant elle est dénuée de toute polémique, ce dont d'ailleurs sont bien incapables les élus aixois.

Le Pays d'Aix avait décidé de créer un dispositif d'aides aux ménages pour les plus modestes, pour rénover leur logement dans un but de préservation énergétique. Lutter contre ces fameuses passoires énergétiques, et ce dispositif complétait ceux de l'État et du département.

Comme ils étaient soumis à des conditions de revenu, les foyers les moins aisés pouvaient en bénéficier. Or, ce que l'on nous propose aujourd'hui dans ce rapport, c'est de supprimer ces aides aux foyers les plus modestes. Revoyons ce rapport, mais ne nous obligez pas à voter contre, Madame la Présidente. Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je vous rassure, je ne suis pas en train de supprimer des aides pour les gens qui sont en difficulté, au contraire, et M. Laurent Simon va vous y répondre. Je pense que vous allez pouvoir changer l'intention de votre vote.

Monsieur Marc PENA.- Merci, Madame la Présidente. Très rapidement sur l'information des propriétaires et des particuliers. Monsieur Barles l'a abordé à la fin. Comment la Métropole envisage-t-elle de faire ? Est-ce qu'elle va s'appuyer sur les communes ? Parce que je constate un grand manque d'information en dehors de l'aspect financier pour les propriétaires et les particuliers.

Je rappelle notamment à l'assistance, et cela va toucher les propriétaires petits ou plus grands, les plus grands sont toujours bien informés, que dans la loi climat et résilience, si les critères de rénovation ne sont pas conformes à la loi, il ne pourra plus y avoir de location, même des bâtiments ou des appartements visés. C'est de la plus grande importance également pour notre politique de logement.

Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Pena. Monsieur Simon, si vous voulez bien répondre à ces Messieurs.

Monsieur Laurent SIMON.- Merci, Madame la Présidente.

Dans l'ordre, Monsieur Barles, vous avez raison, d'ailleurs la Métropole partage votre analyse sur l'importance majeure de la rénovation énergétique des bâtiments, puisque c'est un des leviers les plus importants de la transition énergétique de notre territoire. Et dans le contexte de crise énergétique que nous connaissons en ce moment, c'est sans doute un des plus efficaces.

Nous étions avec David Ytier, il y a quelques semaines au Comité régional de l'habitat où nous avons notamment abordé la question de la massification de la rénovation énergétique dans le parc privé. Je ne m'avancerai pas sur le parc social puisque cela relève des compétences de David. Mais là-dessus, cela avance plutôt bien, les bailleurs sociaux jouent plutôt bien le jeu. Pour répondre à votre inquiétude légitime sur les foyers les plus précaires et la précarité énergétique, les bailleurs sociaux ont fait avancer les choses et ont engagé de façon massive sur notre territoire la rénovation énergétique de leurs bâtiments.

En revanche, là où c'est beaucoup plus compliqué, c'est pour toucher les petits propriétaires ou le petit tertiaire privé. Et là-dessus, c'est tout le sens du programme SARE dans lequel la Métropole est engagée, pour lequel, nous reversons les fonds de l'État, de l'Adème, et où on a constitué un guichet unique avec l'engagement financier de notre Métropole et l'engagement financier du département des Bouches-du-Rhône.

Je suis à votre disposition si la ville de Marseille entend mettre des moyens pour aider à la rénovation énergétique des bâtiments, pour que nous travaillions ensemble, pour

que ce guichet unique puisse également concerner la ville de Marseille. Il n'y a absolument aucun souci là-dessus.

Ensuite, vous avez raison de souligner que l'important, c'est de transmettre le message. Et c'est pour cela que dans les leviers d'action qui sont ceux de la Métropole, c'est l'accompagnement des ménages, et c'est de la communication, c'est de la sensibilisation. Et un des points - là-dessus, cela marche très bien, que ce soit avec le CPIE sur le pays d'Aix, que ce soit avec l'ALEC, cela marche bien. Là où nous avons une difficulté et qui est une difficulté de niveau national, puisque d'autres Métropoles que la nôtre la rencontrent, c'est que nous n'avons pas aujourd'hui de dispositif qui permette de faire remonter l'engagement des travaux. Pour être très concret, on sait ce que l'on finance en termes d'accompagnement à la transition énergétique. En revanche, si le propriétaire, et notamment les petites copropriétés privées qui sont des premières cibles, passe à l'acte ou n'y passe pas, l'info, elle ne remonte pas.

Et là-dessus, on a interpellé l'État, puisque cela passera vraisemblablement par du réglementaire, pour une sorte de codification, numéro de dossier. Je ne veux pas noyer tout le monde avec des éléments trop techniques, qui permettent de corréler les efforts que les collectivités locales engagent pour inciter la rénovation des bâtiments énergétiques, et mesurer le taux de performance de cette incitation en ayant une quantification précise de ceux qui sont passés à l'acte et qui ont engagé des rénovations énergétiques.

Et dernier point sur ce sujet, c'est important que ce soit piloté par les collectivités locales pour pouvoir cibler les rénovations qui sont performantes, et éviter les démarchages frauduleux, les entreprises bidon qui pullulent sur le territoire et qui vendent à nos concitoyens l'accès à des primes, souvent avec des dossiers qui sont mal montés. 15 mois après, les gens se rendent compte qu'ils ont engagé des travaux qui, globalement, ne vont servir à rien en matière de rénovation énergétique et qui en plus vont leur coûter très cher, et pour lesquels ils seront très peu subventionnés. Il y a un cadrage à faire de cela.

Les acteurs avec lesquels la Métropole travaille sont des acteurs reconnus, qualifiés, compétents, qui ont un bon maillage dans notre territoire. Je vais faire le lien comme on dit à la télé, la transition avec la question de Monsieur Gruvel, c'est que le dispositif qui avait été initié, à l'époque par le pays d'Aix, la loi 3DS, comme vous le savez, a abouti à la suppression du conseil du territoire. On ne peut pas avoir des dispositifs dérogatoires qui sont portés par des structures qui n'existent plus.

Et concrètement, ce dispositif, même si le rapport acte la fin de ce dispositif à partir de février 2023, évidemment les gens qui étaient engagés en 2022 dans ce dispositif, continueront d'être accompagnés sur les anciennes modalités, et il est remplacé par le dispositif SARE qui lui couvre toute la Métropole, et pas simplement le pays d'Aix.

Ai-je répondu avec précision ?

Madame LA PRÉSIDENTE. - Très bien, Monsieur Simon J'espère que cela a convaincu nos collègues.

Le rapport est adopté.

M. Del Grazia ne prend pas part au vote.

164. TCM-002-15/12/2022-CM - Abrogation des aides à la rénovation énergétique des logements des particuliers et prolongation de la délibération 2022_CT2_076

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix - Pays d'Aix
Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Réault, rapports 165 à 169 qui ont reçu un avis favorable de la commission. Encore félicitations pour votre Marianne d'Or. Il y a des demandes d'intervention ? (*Non, pas de demande d'intervention.*)

165. TCM-003-15/12/2022-CM - Programme de certification "Ports Propres" et "Ports Propres actifs en biodiversité"

Le rapport est adopté.

166. TCM-004-15/12/2022-CM - Approbation des redevances d'occupation du Domaine Public Maritime (DPM) et prestations annexes pour l'année 2023 pour les ports métropolitains situés dans le périmètre du littoral de Marseille Provence (La Ciotat - Marseille - Côte Bleue)

Le rapport est adopté.

167. TCM-005-15/12/2022-CM - Approbation des redevances d'occupation du Domaine Public Maritime (DPM) et prestations annexes pour l'année 2023 pour les ports métropolitains du Pays Salonais localisés autour de l'Etang de Berre (Port Albert Samson à Berre l'Etang et Port du Canet à Saint-Chamas)

Le rapport est adopté.

168. TCM-006-15/12/2022-CM - Approbation des redevances d'occupation du Domaine Public Maritime et prestations annexes pour l'année 2023 pour les ports métropolitains d'Istres Ouest Provence localisés sur l'Etang de Berre (Les Heures Claires à Istres) et en bordure du Rhône (Port Abri du Rhône à Port Saint Louis du Rhône)

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

169. TCM-007-15/12/2022-CM - Approbation du bilan de la concertation préalable pour le renforcement de la protection du plan d'eau au Frioul à Marseille (7ème arrondissement)

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je rapporte les rapports de Monsieur Giberti, des numéros 170 à 181, qui ont reçu un avis favorable de la commission. Sur ces rapports, il n'y a pas de demande d'intervention ? Pas d'intervention particulière ? Ok.

170. TCM-008-15/12/2022-CM - Approbation du règlement du système pluvial urbain métropolitain (SPUM)

Le rapport est adopté.

171. TCM-009-15/12/2022-CM - Approbation du plan d'actions 2022 pour l'amélioration du rendement des réseaux de distribution d'eau potable de Fos-sur-Mer

Le rapport est adopté.

172. TCM-010-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n°4 au contrat de gestion du service public de l'assainissement collectif des communes de Belcodène, Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin, Saint-Savournin conclu avec la Société Publique Locale l'Eau des Collines

Le rapport est adopté.

173. TCM-011-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n°5 au contrat de gestion du service public de l'assainissement collectif des communes d'Aubagne, Auriol, Cuges-les-Pins, La Penne-sur-Huveaune, Roquevaire et Saint-Zacharie conclu avec la société Publique Locale l'Eau des Collines

Le rapport est adopté.

174. TCM-012-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n°3 au contrat de gestion du service public de l'eau potable de la commune d'Aubagne conclu avec la Société Publique Locale l'Eau des Collines

Le rapport est adopté.

175. TCM-013-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n° 3 au contrat de gestion du service public de l'eau potable de la commune de Cuges-les-Pins conclu avec la Société Publique Locale l'Eau des Collines

Le rapport est adopté.

176. TCM-014-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n°3 au contrat de gestion du service public de l'eau potable de la commune de La Penne-sur-Huveaune conclu avec la Société Publique Locale l'Eau des Collines

Le rapport est adopté.

177. TCM-015-15/12/2022-CM - Approbation de l'avenant n°2 au contrat de gestion du service public de l'eau potable de la commune de Saint-Zacharie conclu avec la Société Publique Locale l'Eau des Collines

Le rapport est adopté.

178. TCM-016-15/12/2022-CM - Approbation du plan d'actions 2022 pour l'amélioration des rendements des réseaux d'eau potable de Mallemort et Rognac

Le rapport est adopté.

179. TCM-017-15/12/2022-CM - Approbation du programme de travaux relatif à la sécurisation en eau potable des communes de Peyrolles-en-Provence et de Meyrargues

Le rapport est adopté.

180. **TCM-018-15/12/2022-CM - Approbation des surtaxes des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif et des tarifs de la Régie des Eaux et Assainissement du Pays de Martigues**

Le rapport est adopté.

181. **TCM-019-15/12/2022-CM - Approbation du projet d'avenant n°8 au contrat de délégation de service public de l'assainissement zone Centre**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe une Métropole du Bien Commun

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Mouren sur les rapports 182 à 186.

Monsieur Roland MOUREN.- Avis favorable de la commission.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il des observations ? Pas d'observation, on passe au vote.

182. **TCM-020-15/12/2022-CM - Approbation du coefficient de révision de la redevance spéciale pour l'année 2023**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe une Métropole du Bien Commun
Abstentions de C. Agius, C. Dudieuzère, S. Ravier, S. Grech
Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

183. **TCM-021-15/12/2022-CM - Approbation de tarifs d'accès et des principes d'évolutions de la prise en charge des apports des professionnels en déchèteries métropolitaines**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe une Métropole du Bien Commun
Abstentions de C. Agius, C. Dudieuzère, S. Ravier, S. Grech
Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

184. **TCM-022-15/12/2022-CM - Approbation des tarifs 2023 d'élimination des déchets appliqués aux clients de l'installation de stockage de déchets non dangereux de l'Arbois et du Vallon du Fou**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe une Métropole du Bien Commun
Abstentions de C. Agius, C. Dudieuzère, S. Ravier, S. Grech
Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

185. **TCM-023-15/12/2022-CM - Approbation d'avenants aux six conventions de prestations de services relatives à la prise en charge et au traitement de déchets divers**

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Agius, C. Dudieuzère, S. Ravier, S. Grech

186. TCM-024-15/12/2022-CM - Approbation de cinq conventions de prestations de services avec les communes d'Istres, Grans, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône et Cornillon-Confoux relatives à la prise en charge et au traitement de déchets divers

Le rapport est adopté.

ATTRACTIVITÉ, TOURISME, INTERNATIONAL, CULTURE, SPORTS, GRANDS ÉVÈNEMENTS (16h55)

187. ATCS-001-15/12/2022-CM - Création du comité de sélection de l'Investissement Territorial Intégré (ITI) de la Métropole Aix-MarseilleProvence dans le cadre du Programme régional FEDER/FSE+/FTJ pour la période 2021-2027

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Parakian sur le rapport 187, avis favorable, et merci pour la iCapitale innovation. Je pense que vous allez en dire un mot.

Monsieur Didier PARAKIAN.- Oui, un tout petit mot. Puisque l'on est en fin de séance, puisqu'il s'agit d'Europe et puisque vous l'avez abordé en début de séance, avec Arnaud Mercier nous en avons rêvé, et bien nous l'avons fait. Nous sommes Capitale Européenne de l'Innovation après Paris, après Athènes, après Amsterdam, après Dortmund, c'est nous qui avons été choisis. Nous jouons aujourd'hui dans la cour des grands. Nous étions 24 sur la ligne de départ, et nous nous sommes retrouvés en finale contre Valencia, l'Espagnol qui candidatait pour la deuxième fois contre Espoo la Finlandaise qui candidatait pour la quatrième fois. C'est bien nous qui avons été choisis.

Au-delà d'un chèque de 1 million €, nous sommes revenus dans nos bagages. Ce sont surtout des retombés de visibilité, des retombés en termes d'attractivité, et cela, mes amis, cela n'a pas de prix. Je crois, aujourd'hui, que l'Europe va nous regarder d'un autre œil. Et depuis vendredi, Madame la Présidente, on croule sous les félicitations, on croule sous les demandes de coopération, et cela vient du monde entier. On doit être fier de cette victoire, c'est la nôtre.

Et d'ailleurs, devant la commissaire européenne à l'innovation, avec Arnaud Mercier, nous avons dédié cette victoire, d'abord à vous, mes chers collègues, aux 240 élus du Conseil métropolitain, aux collaborateurs de la Métropole qui ont fait un travail extraordinaire. Aussi, nous l'avons dédié à l'écosystème de l'innovation avec qui nous avons travaillé main dans la main depuis un an et demi, et bien sûr, aux 2 millions d'habitants de la Métropole. Parce qu'à la clé, ce sont des emplois. Je pense qu'il y aura un avant et un après iCapital. À nous de la faire fructifier.

Je vous remercie, Madame la Présidente, puisque vous avez annoncé que 2023 sera l'année de l'innovation après la culture, après le sport, après la gastronomie. Voilà un beau cadeau de Noël un peu avant l'heure.

Merci, mes chers collègues.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, mon cher collègue (*Applaudissements.*)

Sur ce rapport, c'est un vote unanime, je vous en remercie.

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Galtier, rapport 188, avis favorable de la commission. Pas d'intervention ? (*Non.*)

188. **ATCS-002-15/12/2022-CM - Approbation d'une convention avec la commune de Marignane relative à la gestion et à l'animation de la base des sports et de loisirs de l'Estéou**

Le rapport est adopté.

STRATÉGIE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ENTREPRISES, COMMERCE, RELANCE (16h57)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Gazay, du 189 au 192, avis favorable de la commission. Pas d'intervention ? (*Aucune intervention.*)

189. **ECOR-001-15/12/2022-CM - Approbation d'une convention d'avance en compte courant d'associé avec la Société Publique Locale La Ciotat Shipyards**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

B. Deflesselles, A. Doriol, C. Maurin et Y. Moraine ne prennent pas part au vote.

190. **ECOR-002-15/12/2022-CM - Augmentation de capital de la société publique locale La Ciotat Shipyards - Renonciation de la Métropole Aix-Marseille-Provence à son droit préférentiel de souscription**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

B. Deflesselles, A. Doriol, C. Maurin et Y. Moraine ne prennent pas part au vote.

191. **ECOR-003-15/12/2022-CM - Approbation des compléments de la grille tarifaire relative à la gestion locative du Technopôle Arbois-Méditerranée (immobilier et activités)**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

192. **ECOR-004-15/12/2022-CM - Avis sur les dérogations exceptionnelles au repos dominical accordés par les maires au titre de l'année 2023 pour les branches des commerces de détail et la branche automobile**

Le rapport est adopté.

INNOVATION, VILLE INTELLIGENTE, ET ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE, SANTÉ, RECHERCHE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (16h58)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Parakian qui a déjà parlé, a eu un avis favorable de la commission. Pas d'observation ? (*Aucune.*)

193. **IVIS-001-15/12/2022-CM - Participation de la Métropole aux appels à projets du programme européen "Initiative Urbaine Européenne" 2021-2027**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, A. Keller et E. Bez

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je vous donne rendez-vous le 19 janvier pour le budget. Je vous souhaite à tous et à toutes de bonnes fêtes de fin d'année, un bon Noël, et la séance est levée.

(La séance est levée à 17 heures 03.)